

5^e Journée nationale des SDIS

17 janvier 2012, Paris

Enquête SDIS 2011

12 janvier 2011



1^{ère} Partie

- **L'organisation territoriale**

Le maillage territorial des centres d'incendie et de secours

- ❑ Le maillage territorial des SDIS (données au 31/12/10 sur 96 SDIS) est constituée de **5 777 centres d'incendie et de secours CIS (*)** dont :
 - **391 centres de secours principal CSP (7% des CIS).**
 - **2 694 centres de secours CS (47% des CIS).**
 - **2692 centres de première intervention CPI (46% des CIS).**
- ❑ S'y ajoutent, **49 centres d'incendie et de secours ouverts saisonnièrement** en fonction du flux touristique (17 SDIS concernés).
- ❑ S'y ajoutent aussi, **1 516 centres de première intervention non intégrés** aux SDIS (29 départements concernés).
- ❑ À noter que 4 SDIS considèrent leurs centres d'incendie et de secours sans distinction en CSP, CS et CPI.
- ❑ À noter aussi que, dans certains SDIS, un même centre d'incendie et de secours regroupe plusieurs entités physiquement éloignées les unes des autres.

(*) Données acquises dans le cadre de l'enquête ADF concernant exclusivement les SDIS.

Les données publiées par la DGSCGC (*Les statistiques des services d'incendie et de secours, DGSCGC, 2011*) concernent les SDIS, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris BSPP et le Bataillon des marins-Pompiers de Marseille BMPM ce qui explique qu'elles soient discordantes avec celles présentées ici.

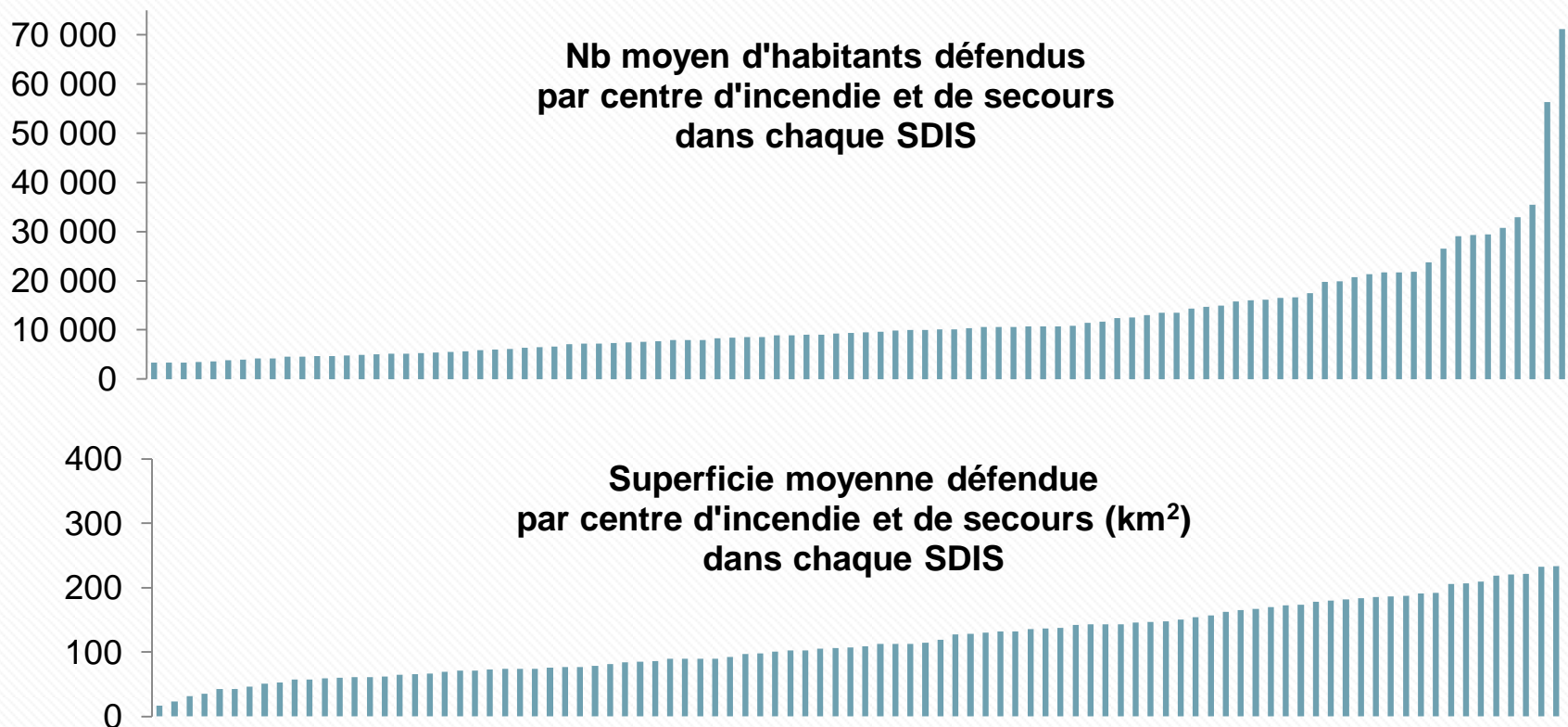
Le maillage territorial des centres d'incendie et de secours

- ❑ Le nombre moyen de centres d'incendie et de secours par SDIS varie fortement, de 84 (SDIS de 1^{ère} catégorie) à 31 (SDIS de 5^{ème} catégorie). Il en est de même pour les différents types :
 - De 8 centres de secours principal CSP (1^{ère} catégorie) à 1 (5^{ème} catégorie).
 - De 33 centres de secours CS (1^{ère} catégorie) à 15 (5^{ème} catégorie).
 - De 43 centres de première intervention CPI (1^{ère} catégorie) à 15 (5^{ème} catégorie).
- ❑ Par ailleurs, le nombre de groupements territoriaux par SDIS paraît être corrélé au nombre de centres d'incendie et de secours avec, en moyenne, 1 groupement territorial pour 18 à 20 CIS.

Année 2010 96 SDIS	Gpts territoriaux	Centres de secours et d'incendie intégrés				CPI non intégrés
		CSP	CS	CPI	Total CIS	
Moyenne 1 ^{ère} Catégorie	3,9	8	33	43	84	6
Moyenne 2 ^{ème} Catégorie	3,3	4	34	32	70	26
Moyenne 3 ^{ème} Catégorie	2,9	3	28	27	58	18
Moyenne 4 ^{ème} Catégorie	2,1	3	21	15	39	19
Moyenne 5 ^{ème} Catégorie	1,7	1	15	15	31	0
Moyenne nationale	2,9	4	28	28	60	16

Le maillage territorial des centres d'incendie et de secours

- ❑ Au plan national en 2010, chaque centre d'incendie et de secours CIS défend en moyenne 10 452 habitants et 116 km².
- ❑ Comme héritage de l'histoire communale et résultat de choix politiques depuis la départementalisation, les réalités départementales sont très contrastées : selon les SDIS, la population défendue par CIS varie de 3 302 habitants à 7 1192 habitants et la superficie défendue varie de 17 km² à 338 km².



Le maillage territorial des centres d'incendie et de secours

- ❑ Depuis 2001, deux phases d'évolution très distinctes se sont produites.
- ❑ D'abord, de 2001 à 2005, en relation avec la départementalisation, le nombre de centres d'incendie et de secours des SDIS a augmenté (+293 CIS) par intégration de centres de première intervention non encore intégrés (une grande partie d'entre eux ont disparu).
- ❑ Ensuite, depuis 2005, le nombre de CIS des SDIS a diminué (-122 CIS soit -2%) du fait de l'amorce d'une politique de rationalisation du maillage territorial. Parallèlement les CIS ont fait l'objet d'une reclassification par les SDIS. Un grand nombre de CPI non intégrés (-776) ont encore disparu.

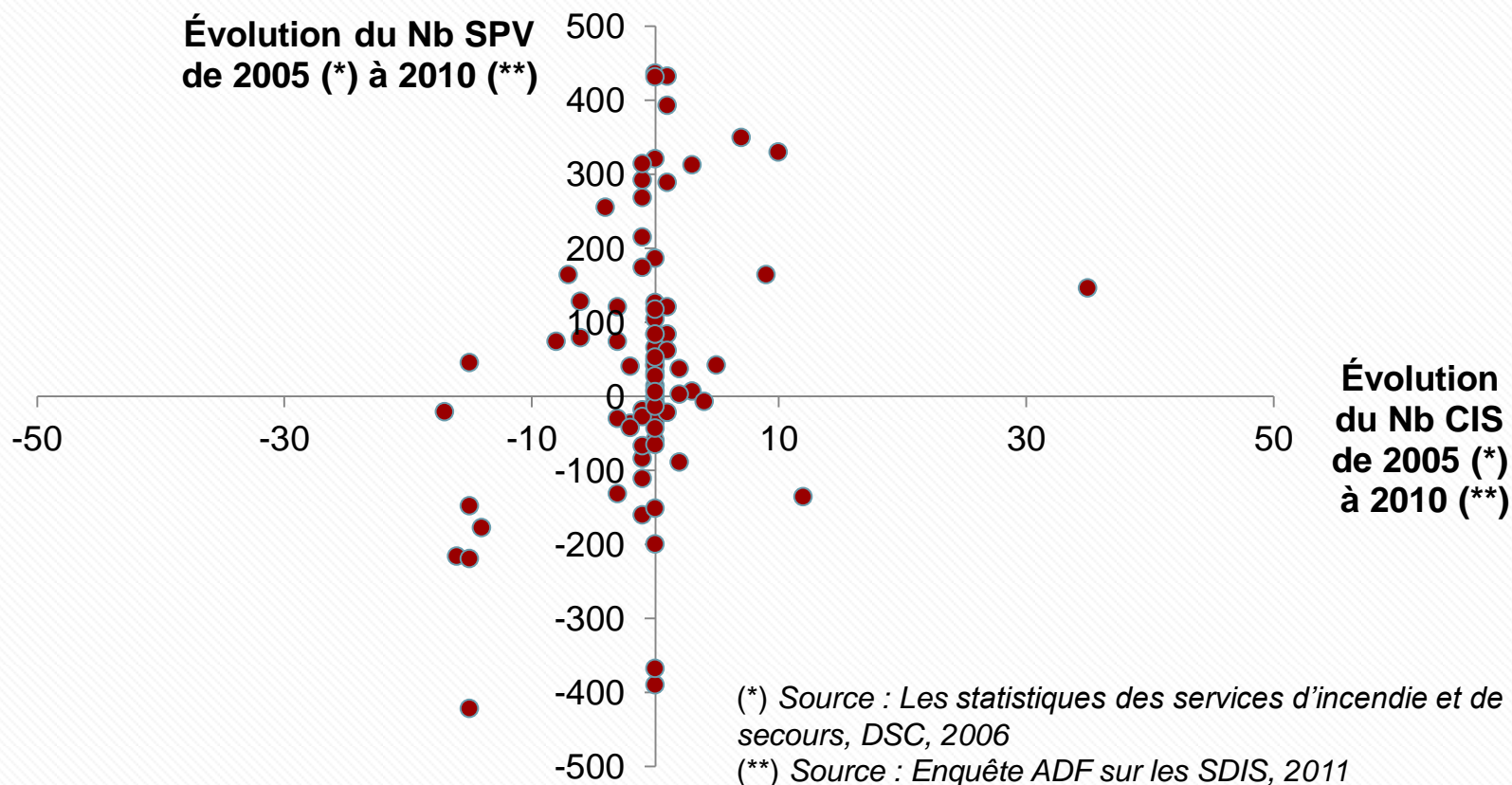
	Gpts territoriaux	Centres de secours et d'incendie intégrés				CPI non intégrés
		CSP	CS	CPI	Total CIS	
Nb CIS 2001 (*)	261	473	2 651	2 482	5 606	3 150
Nb moyen CIS par SDIS	3	5	28	26	58	33
Nb CIS 2005 (*)	276	401	2 927	2 571	5 899	2 292
Nb moyen CIS par SDIS	3	4	30	27	61	24
Évolution Nb CIS 2001-2005	+15	-72	+276	+89	+293	-858
Nb CIS 2010 (**)	279	391	2 694	2 692	5 777	1 516
Nb moyen CIS par SDIS	3	4	28	28	60	16
Évolution Nb CIS 2005-2010	+3	-10	-233	+121	-122	-776

(*) Source : Les statistiques des services d'incendie et de secours, DSC, 2002 et 2006

(**) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2011

Le maillage territorial des centres d'incendie et de secours

- ❑ Une observation souvent évoquée concerne la diminution de l'effectif des Sapeurs-Pompiers Volontaires quand diminue le nombre de centres d'incendie et de secours.
- ❑ Sur la figure suivante est représentée, pour la période 2005-2010, l'évolution de l'effectif SPV de chaque SDIS en fonction de l'évolution du nombre de CIS. Il s'avère que la diminution du nombre de CIS peut s'accompagner soit d'une diminution, soit d'une augmentation de l'effectif SPV et aussi, évidemment, que cet effectif peut augmenter ou diminuer à nombre égal de CIS.



La répartition des personnels statutaires SPP et PATS dans les différentes entités des SDIS

- ❑ Une autre question souvent posée concerne la répartition des personnels statutaires SPP et PATS qui constituent les trois-quarts de la masse salariale des SDIS.
- ❑ Au 31 décembre 2010, les personnels statutaires SPP et PATS des SDIS sont affectés pour **62 % aux centres d'incendie et de secours, 24% aux directions départementales, 8% aux groupements territoriaux et 6% aux CTA / CODIS.**
- ❑ La seule évolution depuis 2008 porte sur une **faible diminution de l'effectif des groupements territoriaux (-2%) au profit des centres d'incendie et de secours.**

Effectif des personnels statutaires (*)	Centres d'incendie et de secours	Directions départementales (dont écoles, magasins, ateliers)	Groupements territoriaux	CTA/CODIS
Nb SPP + PATS (88 SDIS au 31/12/2008)	27837	10826	4564	2949
En %	60%	24%	10%	6%
Nb SPP + PATS (95 SDIS au 31/12/2010)	31 862	12 302	3 895	3 304
En %	62%	24%	8%	6%
Évolution 2008-2010	+2%	-	-2%	-

(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2009 et 2011

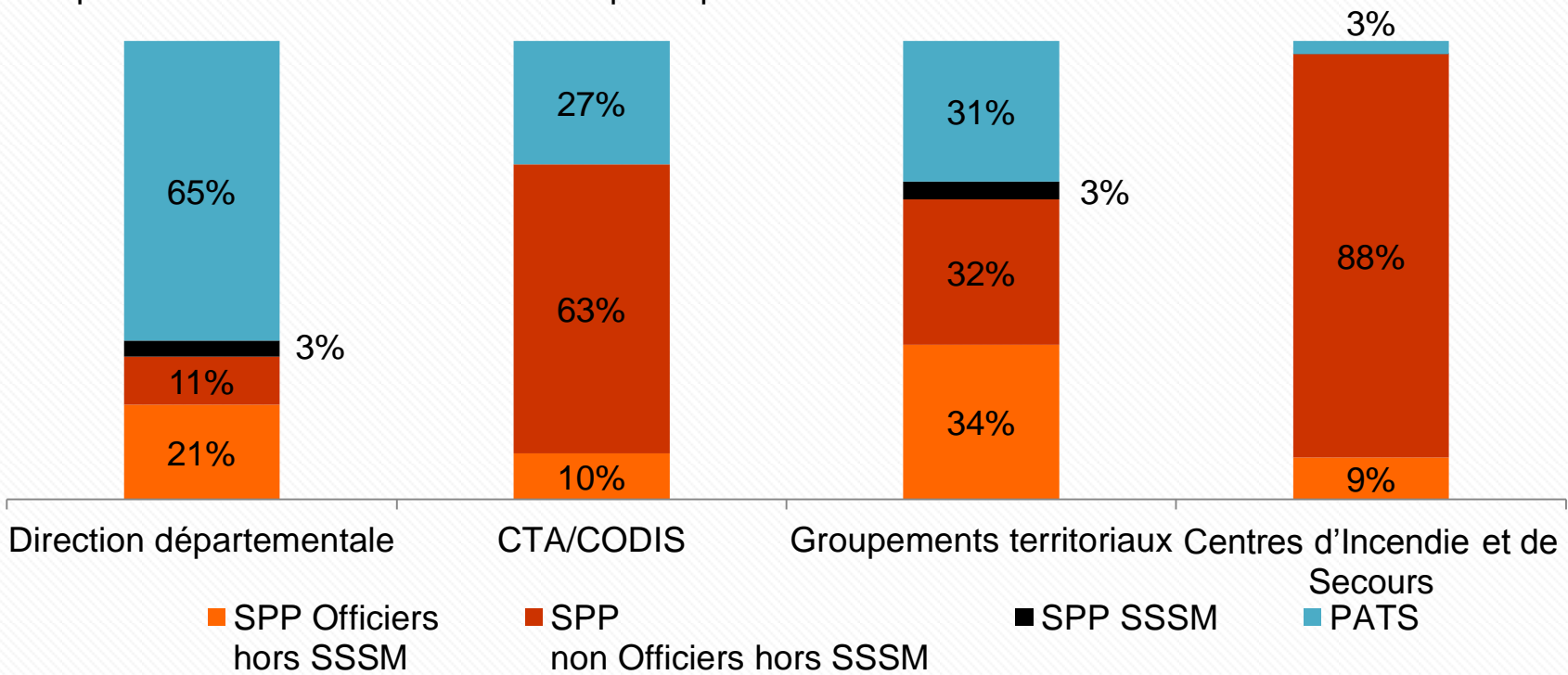
La répartition des personnels statutaires SPP et PATS dans les différentes entités des SDIS

- ❑ **Les sapeurs-pompiers professionnels officiers (hors SSSM)** sont affectés pour 40% dans les centres d'incendie et de secours, 35% dans les directions départementales, 19% dans les groupements territoriaux et 6% dans les CTA / CODIS.
- ❑ **Les sapeurs-pompiers professionnels non officiers (hors SSSM)** sont principalement affectés dans les centres d'incendie et de secours (86%) ou aux CTA / CODIS (6%).
- ❑ **Les sapeurs-pompiers professionnels du SSSM** sont affectés dans les directions départementales (79%) ou dans les groupements territoriaux (20%) et très peu dans les CIS (1%).
- ❑ **Les personnels administratifs et techniques spécialisés** sont affectés pour 71% dans les directions départementales, 13% dans les groupements territoriaux, 8% dans les centres d'incendie et de secours et pour 8% dans les CTA / CODIS.

Effectif des personnels statutaires (95 SDIS au 31/12/2010)	Centres d'incendie et de secours	Directions départementales (dont écoles, magasins, ateliers)	Groupements territoriaux	CTA/CODIS
En des SPP officiers (hors SSSM)	40%	35%	19%	6%
En % des SPP non officiers (hors SSSM)	86%	4%	4%	6%
En % des SPP SSSM	1%	79%	20%	-
En % des PATS	71%	71%	13%	8%

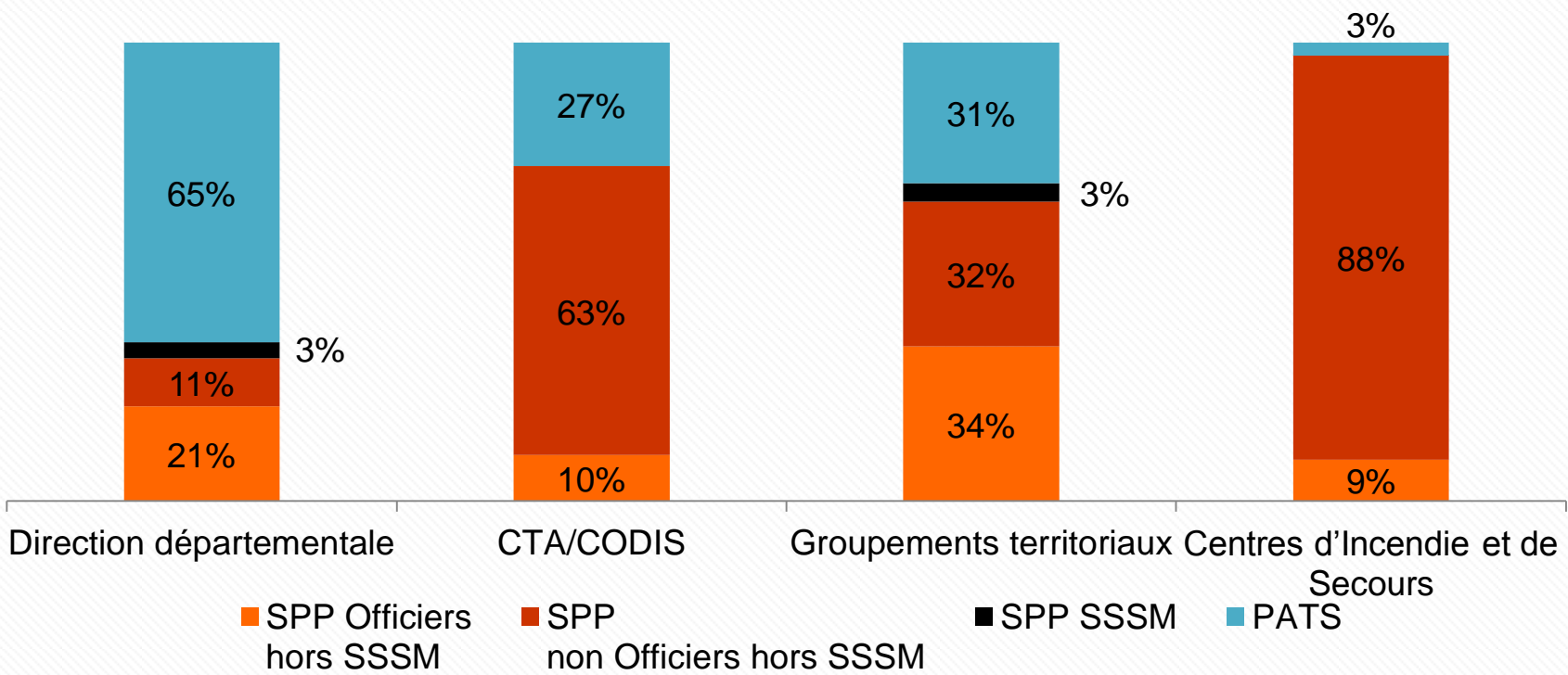
La répartition des personnels statutaires SPP et PATS dans les directions départementales et groupements territoriaux

- ❑ La répartition des personnels statutaires dans les différentes entités est représentée sur le graphique suivant.
- ❑ Globalement, l'effectif des directions départementales (12 302 agents) se compose de 35% de Sapeurs-pompiers professionnels (dont 11% de non-officiers) et de 65% de personnels administratifs et techniques spécialisés.
- ❑ L'effectif des groupements territoriaux (3 895 agents) se compose de deux-tiers de Sapeurs-pompiers professionnels (avec un tiers d'officiers et un tiers de non-officiers) et un tiers de personnels administratifs et techniques spécialisés.



La répartition des personnels statutaires SPP et PATS dans les entités opérationnelles

- ❑ Le même graphique de répartition des personnels statutaires est représenté à nouveau.
- ❑ L'effectif des centres d'incendie et de secours (31 862 agents) se compose de 97% de Sapeurs-Pompiers Professionnels (dont 9% d'officiers) et de 3% de personnels administratifs et techniques spécialisés.
- ❑ L'effectif des CTA / CODIS (3 304 agents) se compose de 73% de Sapeurs-Pompiers Professionnels (dont 10% d'officiers) et 27% de personnels administratifs et techniques spécialisés (postes d'opérateurs).



2^{ème} Partie

- **L'organisation de la garde**

L'effectif à la garde

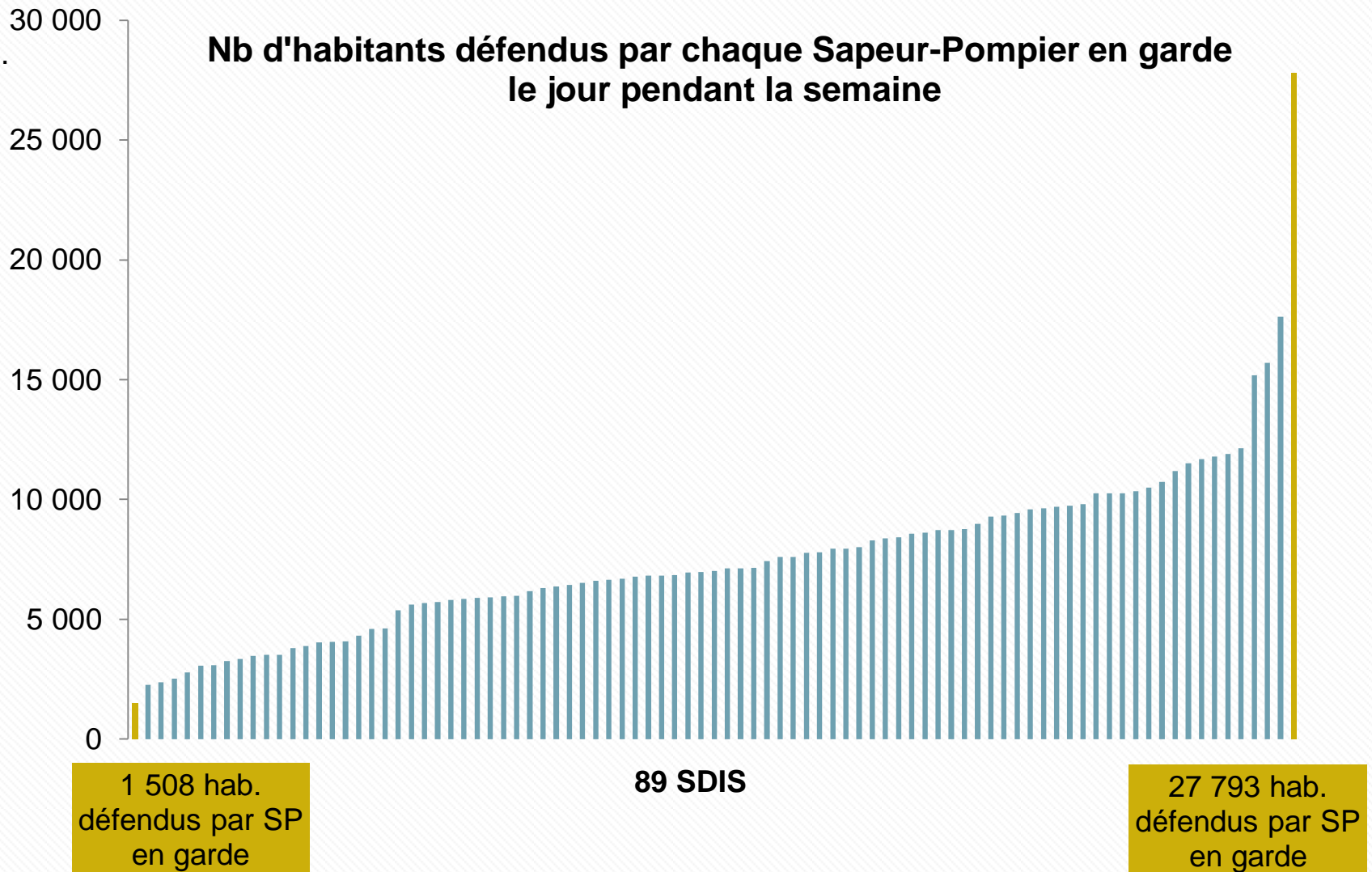
Le nombre d'habitants défendus par Sapeurs-Pompiers en garde

- ❑ En considérant les 89 SDIS ayant répondu au questionnaire, **10 145 Sapeurs-Pompiers Professionnels et Sapeurs-Pompiers Volontaires** sont **en garde casernée le jour** pendant la semaine (période non touristique). Ils constituent le « **Potentiel Opérationnel de Jour** ».
 - L'effectif mobilisé de jour représente **4,7% du total des Sapeurs-Pompiers** de ces SDIS.
 - Ils défendent une population de 57,84 millions d'habitants (DGF).
 - **Chaque Sapeur-Pompier en garde défend donc en moyenne 5 701 habitants.**
- ❑ Adapté à la baisse nocturne d'activité (sans être pour autant proportionnel car il faut maintenir un dimensionnement de précaution), le **Potentiel Opérationnel est plus faible de nuit** que de jour. Ainsi, 8 408 Sapeurs-Pompiers sont en garde pendant la semaine (période non touristique) :
 - L'effectif mobilisé de nuit représente **3,9% de l'effectif** des mêmes SDIS.
 - **Chaque Sapeur-Pompier en garde de nuit défend alors en moyenne 6 879 habitants.**



L'effectif à la garde

Le nombre d'habitants défendus par Sapeurs-Pompiers en garde



L'effectif à la garde

Le nombre d'habitants défendus par Sapeurs-Pompiers en garde

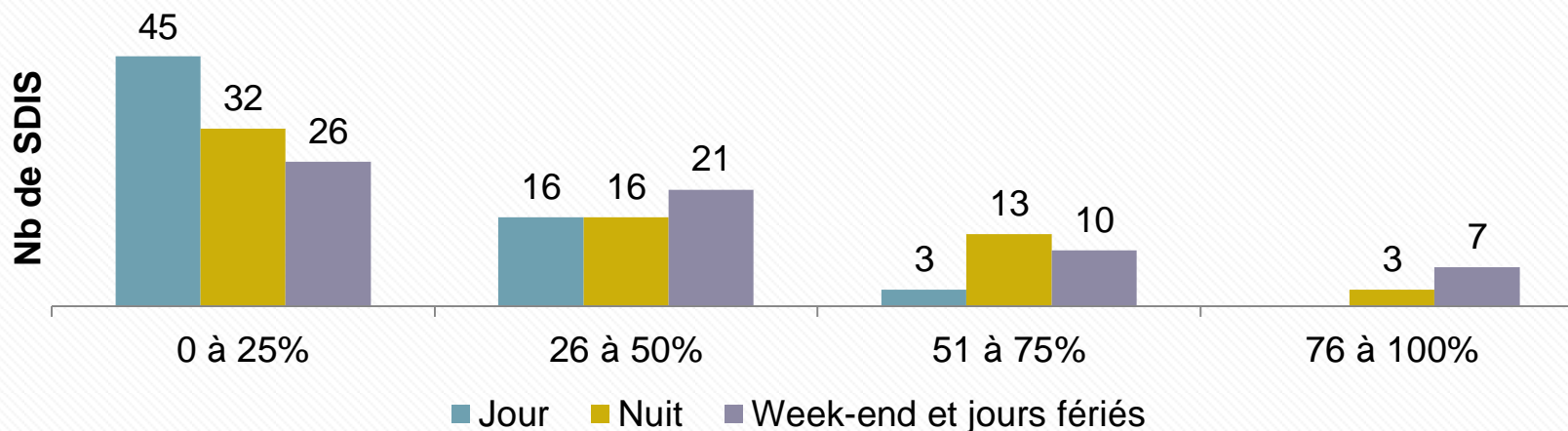
- ❑ **D'importantes disparités** sont constatées entre les départements : 27 793 habitants sont défendus de jour par chaque Sapeur-Pompier dans le département où l'effectif en garde est le plus faible tandis que 1508 habitants sont défendus par chaque Sapeur-Pompier en garde dans celui qui a le plus fort effectif en garde. Dans un département, aucun Sapeur-Pompier n'est en garde.
- ❑ Le rapport entre les deux extrêmes est de 1 à 18 en 2011. Il était de 1 à 40 en 2008. Ceci atteste d'une tendance lente à l'homogénéisation par une augmentation du niveau de service (*).
- ❑ 35 SDIS sur 84 soit 42 % prévoient une évolution de leur potentiel opérationnel en garde pour les 3 prochaines années dans le cadre de la révision de leur SDACR. L'évolution concerne alors la définition d'un potentiel opérationnel en garde différent pour le jour, la nuit et le week-end, voire pour certaines périodes de l'année en fonction des flux touristiques.
- ❑ Dans chaque département, l'effectif de Sapeurs-Pompiers en garde et, corrélativement, la population défendue par chaque Sapeur-Pompier en garde résulte de choix de politique publique entre les besoins de couverture des risques et les moyens consacrés pour les couvrir.
- ❑ À noter que **le nombre d'interventions assurées par les SDIS est bien mieux connu et valorisé que les niveaux de garde et d'astreinte**. Ceux-ci sont **pourtant les véritables productions des SDIS en termes de sécurité et de proximité** apportées à la population - même quand les Sapeurs-Pompiers ne sont pas appelés en intervention, ce qu'il faut toujours espérer.

(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2009 et 2011

L'effectif à la garde

La participation des Sapeurs-Pompiers Volontaires

- ❑ En considérant les 93 SDIS ayant répondu au questionnaire, il s'avère que les Sapeurs-Pompiers Volontaires assurent des gardes dans 94% des SDIS.
- ❑ La proportion de gardes assurées par les SPV est globalement importante : 21% de jour en semaine, 34% de nuit en semaine et 38% le week-end et les jours fériés.
- ❑ La proportion de gardes assurées par les SPV varie fortement selon les SDIS comme le montre la figure suivante :



- ❑ 94% des SDIS ayant répondu rencontrent des difficultés de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires de jour en semaine et 26% en rencontrent la nuit, le week-end et les jours fériés.
- ❑ 77% tentent de pallier ce problème par la mise en œuvre d'astreintes programmées SPV, 45% par de la garde SPP et 15% par du recrutement de SPP.

L'effectif à la garde

La participation des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Nombre de gardes de 12 h (G12) assurées en moyenne par SPV et par an (39 SDIS ayant répondu)	Nb G12 / an	Année	% Nb SPV (*)
	< 25 G12		2008
		2009	53%
		2010	55%
26 - 50 G12		2008	16%
		2009	17%
		2010	21%
51 - 75 G12		2008	16%
		2009	16%
		2010	14%
76 - 100 G12		2008	6%
		2009	6%
		2010	5%
101 - 125 G12		2008	3%
		2009	4%
		2010	3%
126 -150 G12		2008	1%
		2009	2%
		2010	1%
> 150 G12		2008	3%
		2009	3%
		2010	1%

- ❑ En 2010, 76% des SPV ont assuré moins d'une garde casernée de 12h par semaine.
- ❑ La proportion était de 70% pour la période 2008-2009.
- ❑ 2% des SPV ont assuré plus de 125 gardes de 12h par an (soit 1 500 heures correspondant *grosso modo* à 1 ETP).
- ❑ Cette proportion a diminué en comparaison à la période 2008-2009 (5%).
- ❑ Cela permet de rappeler encore que **la place des SPV dans le dispositif de garde opérationnelle des SDIS est importante**, aucunement « concurrentielle », mais bel et bien **complémentaire à celle des SPP**.

(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2009, 2010 et 2011

L'effectif à la garde

La participation des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Nb interventions assurées en moyenne par SPV et par an (54 SDIS ayant répondu)	Nb interventions par an	Année	% Nb SPV (*)
	0 - 50	2008	57%
		2009	55%
		2010	59%
	51 - 100	2008	23%
		2009	25%
		2010	25%
	101 - 150	2008	11%
		2009	11%
		2010	9%
151 - 200	2008	4%	
	2009	5%	
	2010	4%	
201 - 250	2008	2%	
	2009	3%	
	2010	2%	
251 - 300	2008	1%	
	2009	1%	
	2010	1%	
> 300	2008	1%	
	2009	1%	
	2010	1%	

- En 2010, **59% des SPV** ont effectué en 2010 **moins d'une intervention par semaine.**
- 84%** ont effectué **moins de deux interventions par semaine.**
- Seulement 8% des SPV ont effectué plus de 150 interventions par an, c'est-à-dire **l'équivalent du nombre moyen d'intervention des SPP par an.**
- Ces constats sont comparables à ceux des années précédentes et amènent à s'interroger sur un **équilibre trouvé entre la sollicitation et la potentialité du volontariat.**

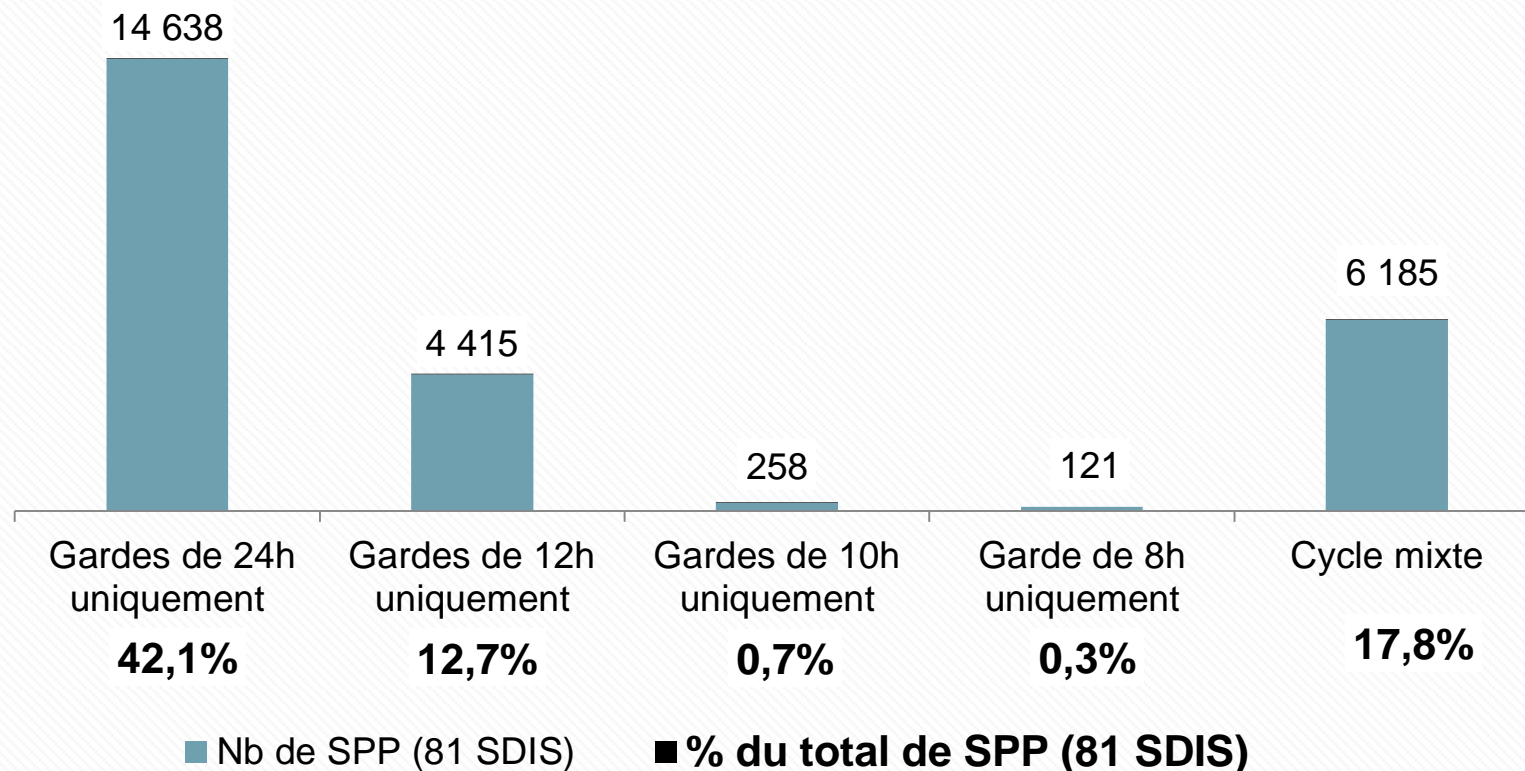
(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2009 et 2011

3^{ème} Partie

- **L'organisation du temps de travail**

Les régimes de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels opérationnels dans les centres d'incendie et de secours

- ❑ En 2011, le régime de travail en gardes de 24 h domine et concerne 42,1% du total des SPP.
- ❑ Le régime en cycle mixte concerne 26% des SPP, celui en gardes de 12h concerne 12,7% et ceux en gardes de 8h et de 10 heures concernent 1% des SPP.
- ❑ À noter que 8 SDIS (sur 88 SDIS ayant répondu à la question) ont prévu de modifier en 2011 le régime de travail des SPP.



Les régimes de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels opérationnels dans les centres d'incendie et de secours

- ❑ Pour les SPP opérationnels dans les centres d'incendie et de secours (qui sont les plus nombreux), les régimes de travail présentent une grande diversité au plan national.

SPP des CIS non logés	Régimes en gardes de 24h G24 uniquement	Régimes en gardes de 12h G12 uniquement	Régimes en gardes de 8h G8 uniquement	Différents cycles mixtes mis en œuvre
Nb de SDIS ayant répondu à l'enquête	51 SDIS	39 SDIS	7 SDIS	<ul style="list-style-type: none"> • 103 G24 + 15G12 • 90 G24 + 20 G12 • 88 G24 + 10G12 • 87 G24 + 16 G10 • 85 G24 + 21 G12 • 84 G24 + 20 G12 • 75 G24 + 40 G10
Nb théorique le plus bas de gardes à assurer par an	88 G24	120 G12	178 G8	<ul style="list-style-type: none"> • 53 G24 + 71 G12 • 50 G 24 + 80 G10 • 43 G24 + 64G12 • 40 G24 + 81G12 • 39 G24 + 80 G12
Moyenne des Nb théoriques de gardes à assurer par an	96 G24	133 G12	196 G8	<ul style="list-style-type: none"> • 36 G24 + SHR • 33 G24 + 89 G12
Nb théorique le plus haut de gardes à assurer par an	103 G24	158 G12	201 G8	<ul style="list-style-type: none"> • 101 G11 + SHR

Les régimes de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels opérationnels dans les centres d'incendie et de secours

- Pour les Sapeurs-Pompiers Professionnels opérationnels des centres d'incendie et de secours qui sont les plus nombreux, l'évolution des régimes de gardes uniquement de 24h est la suivante :

SPP des CIS non logés	1996 (*)	2001 (*)	2006 (*)	2011 (**)
Nb de SDIS ayant répondu à l'enquête	53 SDIS	65 SDIS	58 SDIS	51 SDIS
Nb théorique le plus bas de gardes G24 à assurer par an	97 G24	95 G24	89 G24	88 G24
Moyenne des Nb théoriques de gardes G24 à assurer par an	119 G24	110 G24	98 G24	96 G24
Nb théorique le plus haut de gardes G24 à assurer par an	150 G24	127 G24	110 G24	103 G24

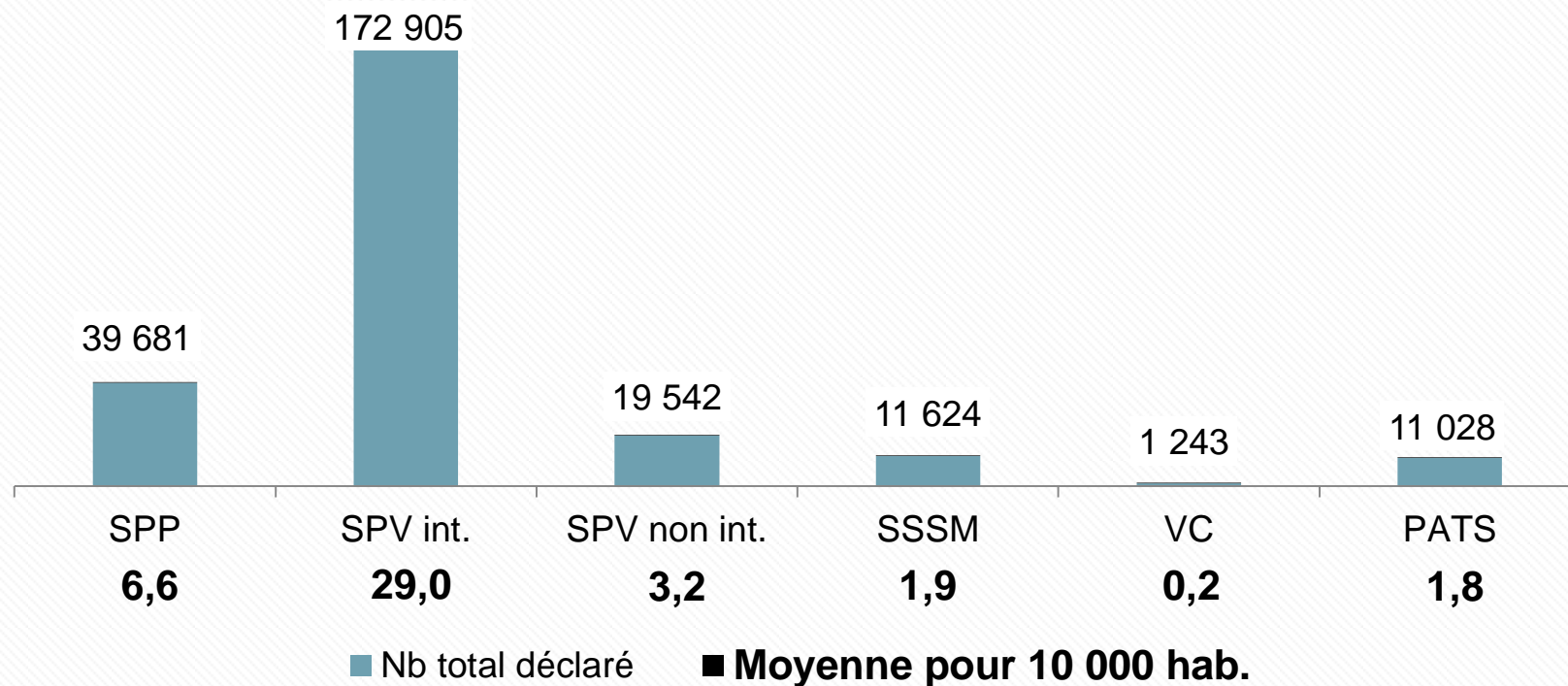
(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2007 et (**) Enquête ADF sur les SDIS, 2011

4^{ème} Partie

- L'effectif des SDIS
- Les dépenses de personnels
- L'action sociale

L'effectif des SDIS

- ❑ Au 31 décembre 2010 (*), pour l'ensemble des 96 SDIS, l'effectif des Sapeurs-Pompiers est de :
 - **224 210 Sapeurs-Pompiers intégrés (SPV et SPP y compris le SSSM).**
 - **19 542 Sapeurs-Pompiers Volontaires non intégrés.**
 - **Soit au total 243 752 Sapeurs-Pompiers.**
 - 1007 SPV pourraient être intégrés dans les prochaines années (cela concerne 10 SDIS).
- ❑ S'y ajoutent 11 028 personnels administratifs et techniques spécialisés PATS.



(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2011

Les personnels statutaires

La création de postes sur 3 ans (2010-2012)

- ❑ La dernière projection calculée à partir des postes budgétés prévoyait une augmentation de **+0,8%** sur 3 ans à partir de 2009 (*).
- ❑ En considérant les dernières données de **projection à 3 ans jusqu'à fin 2012 sur les postes budgétés (**)**, **150 postes devraient être créés**, répartis en 89 postes de Sapeurs-pompiers professionnels et 61 postes de personnels administratifs et techniques spécialisés, soit une **augmentation d'effectif de personnels statutaires de +0,6%**.

Postes budgétés (49 SDIS)	SPP	PATS	Total
Nb SPP + PATS au 31/12/2010	19 806	5 595	25 401
Nb SPP + PATS au 31/12/2011	19 812	5 635	25 447
Nb SPP + PATS au 31/12/2012	19 895	5 656	25 551
Évolution sur 3 ans en Nb	+89	+61	+150
Évolution sur 3 ans en %	+0,4%	+1,1%	+0,6%

- ❑ La maîtrise des effectifs paraît donc se confirmer avec même une baisse des perspectives de création de postes.

(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010 (**) Enquête ADF sur les SDIS, 2011

Les personnels statutaires

L'évolution nette de postes sur 4 ans (2010-2014)

- ❑ À plus long terme et en considérant l'évolution nette de postes jusqu'à fin 2014 telle qu'elle est déclarée par les SDIS eux-mêmes (*), la projection devrait conduire à une augmentation de +0,7% des postes de Sapeurs-pompiers professionnels et des postes de personnels administratifs et techniques spécialisés.
- ❑ Sur les 43 SDIS ayant répondu à l'enquête 2011, 22 SDIS déclarent prévoir une évolution nulle du nombre de postes, 6 SDIS une réduction et 15 SDIS une augmentation de postes.

Évolution nette de postes déclarée par les SDIS en 2011 (43 SDIS)	SPP	PATS	Total
Projection 2010 – 2011	+50	+21	+71
Projection 2011 – 2012	+37	+7	+44
Projection 2012 – 2013	+24	+6	+30
Projection 2013 – 2014	+12	+4	+16
Évolution 2010 – 2014 en Nb	+123	+38	+161
Évolution 2010 – 2014 en %	+0,7%	+0,7%	+0,7%

(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2011

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires

L'évolution de l'effectif, le flux des entrants-sortants

- ❑ Les statistiques (*) montrent une diminution de -2,3% de l'effectif total des Sapeurs-Pompiers Volontaires en France de 2006 à 2010 principalement en relation avec la diminution de l'effectif des Sapeurs-Pompiers Volontaires non intégrés aux SDIS (23 579 en 2006 et 17 973 en 2010).
- ❑ **Pour la seconde année consécutive, l'enquête de l'ADF (**) a mesuré le flux des SPV entrants - sortants des SDIS. Le flux en 2010 est de l'ordre de 8% de l'ensemble de l'effectif des SPV. Il révèle un turn-over souvent évoqué dans les SDIS mais peu souvent mesuré. Le solde des entrants - sortants est négatif : -1 111 SPV en 2010.** La fidélisation du volontariat est évidemment un enjeu crucial pour les SDIS.
- ❑ La répartition des SPV en trois tranches d'ancienneté (< 5 ans, 6-15 ans et > 15 ans) est pratiquement à part égale. Elle révèle aussi le turn-over des SPV. À rappeler que, si on prend 2001 comme année de la départementalisation, on peut considérer que **la majorité des SPV est entrée dans les SDIS postérieurement à la départementalisation.**

86 SDIS ayant répondu	Entrées / sorties		Ancienneté des SPV			Sexe des SPV	
	Nb SPV "entrants"	Nb SPV "sortants"	< 5 ans	6 - 15 ans	> 15 ans	Féminin	Masculin
Nb SPV	13 530	14 641	53 680	59 398	47 052	26 336	141 153
En %	Solde = - 1 111 SPV		34%	37%	29%	16%	84%

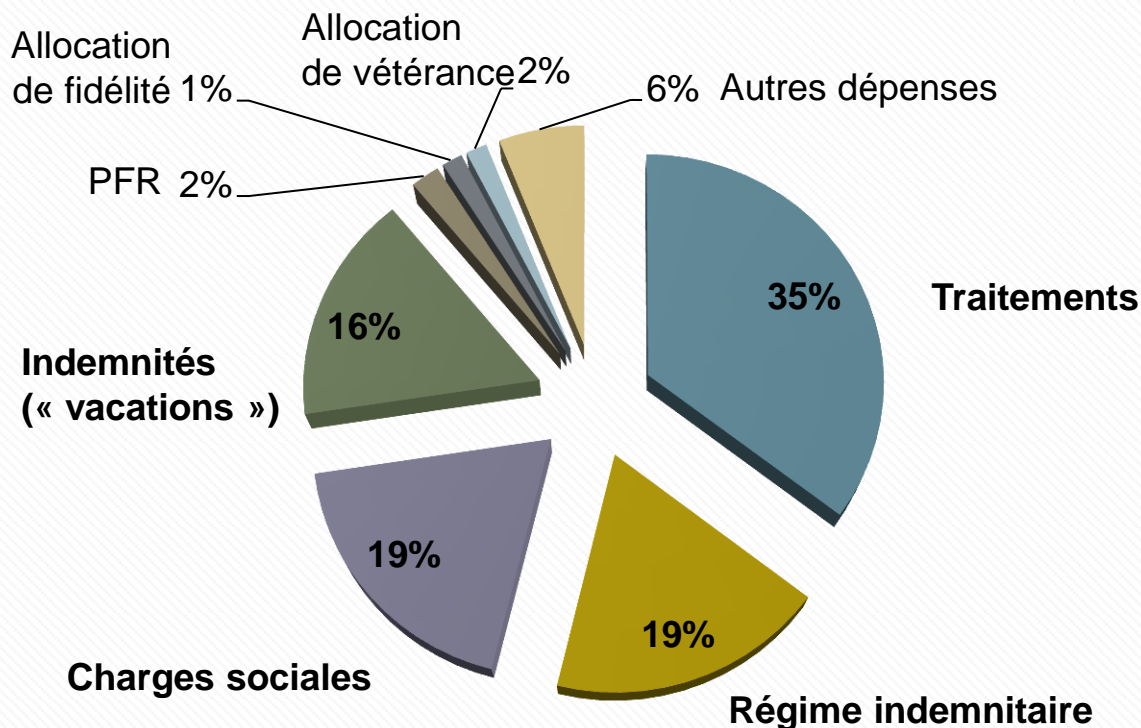
(*) Source : Les statistiques des services d'incendie et de secours, DSC, 2007 et 2011

(**) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010 et 2011

Les dépenses de personnel

Le montant total et la répartition des charges

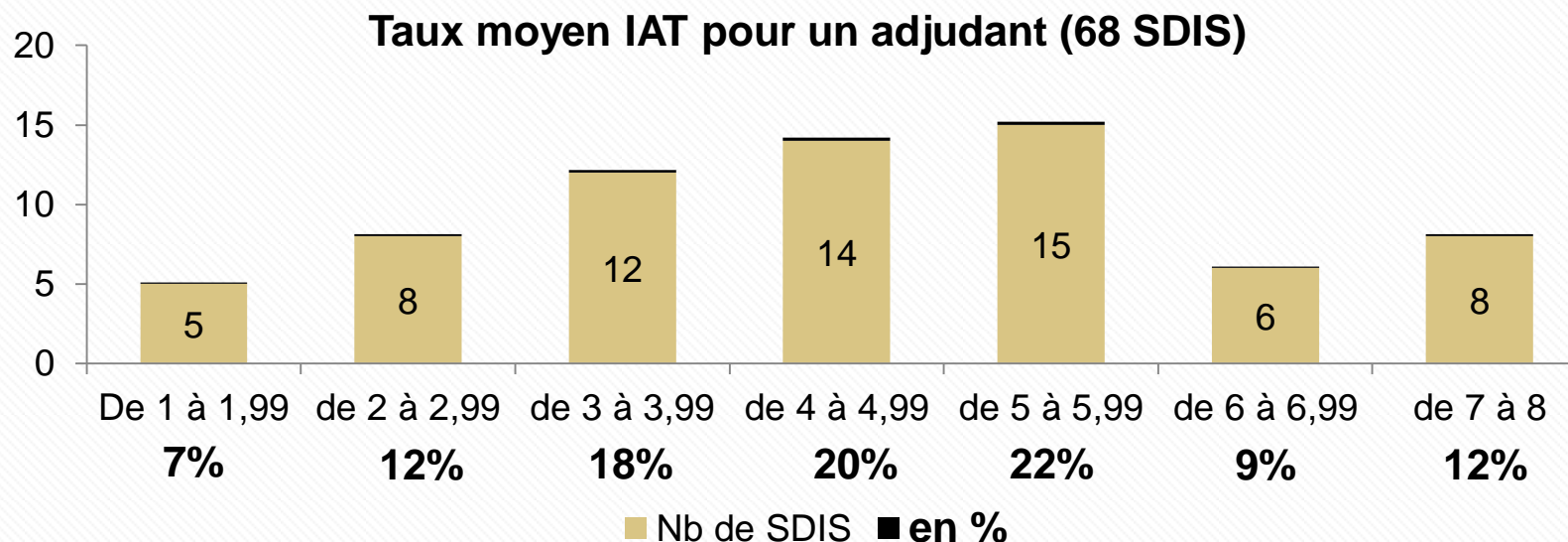
- ❑ Le montant des **dépenses de personnel** représente en moyenne **72% des dépenses de fonctionnement** qui représentent en moyenne **79% des dépenses totales des SDIS**.
- ❑ Le montant total des dépenses de personnel (chapitre 012) représente une moyenne de **50,2 € par habitant** (CA 2010 sur 94 SDIS) soit une augmentation de **+0,7 €** par rapport au CA 2009.
- ❑ Les traitements représentent 35%, le régime indemnitaire (hors prime de feu incluse dans le traitement de base) et les charges sociales représentent 19% chacune, les indemnités (« vacations ») 16%, les autres dépenses totalisent moins de 10% du chapitre 012.



Les dépenses de personnel

Le régime indemnitaire des personnels statutaires

- ❑ En 2011, la proportion de SDIS ayant mis en œuvre l'IAT pour les adjudants est de 79%. Elle était de 71% en 2010 (*).
- ❑ Le taux moyen pour les adjudants éligibles à l'IAT selon les SDIS est présenté sur la figure suivante :



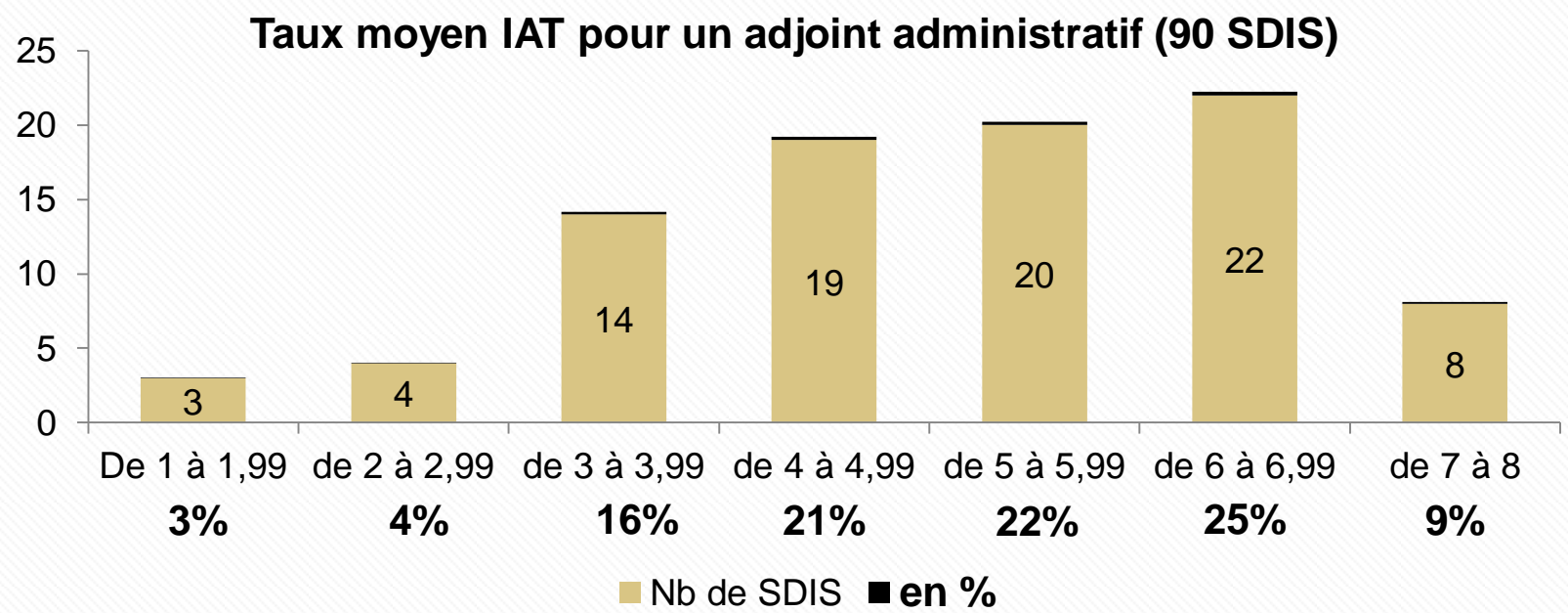
- ❑ Parmi les SDIS ayant mis en œuvre l'IAT, la proportion de SDIS pratiquant un taux supérieur à 5 est de 43% en 2011 alors qu'elle était de 37% en 2010 (*).

(* Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010 et 2011

Les dépenses de personnel

Le régime indemnitaire des personnels statutaires

- ❑ En 2011, la proportion de SDIS ayant mis en œuvre l'IAT pour les PATS est de 97%.
- ❑ Le taux moyen pour les adjoints administratifs selon les SDIS est présenté sur la figure suivante :



- ❑ Parmi les SDIS ayant mis en œuvre l'IAT, la proportion de SDIS pratiquant un taux supérieur à 5 est de 65% en 2011 alors qu'elle était de 61% en 2010 (*).

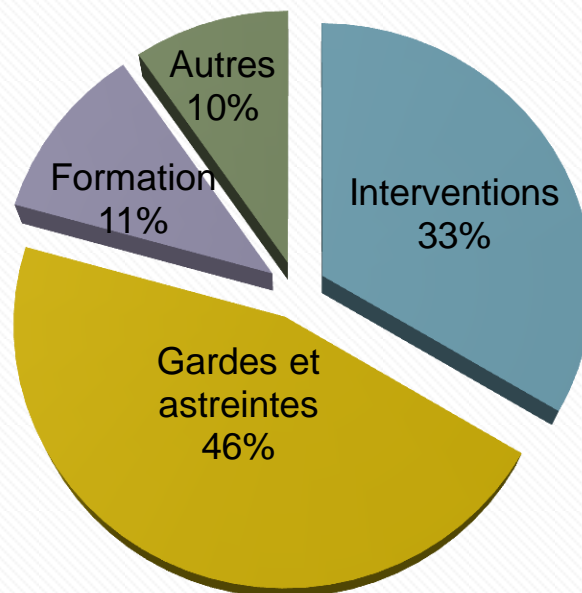
(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2009, 2010 et 2011

Les dépenses de personnel

Les indemnités versées aux Sapeurs-Pompiers Volontaires

- ❑ Le Décret 2009-1224 du 13 octobre 2009 met en œuvre de nouvelles dispositions d'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires. L'enjeu est d'en mesurer la portée et la montée en puissance au cours des prochaines années. L'année 2010 est la première année d'application.
- ❑ Les dépenses d'indemnités (« vacations ») représentent une moyenne de **8,2 € par habitant** (CA 2010 sur 72 SDIS) soit une augmentation de **+0,2 €** par rapport à l'année précédente (*).
- ❑ Les indemnités sont affectées principalement aux gardes et astreintes (46%), aux interventions (33%), à la formation (11%).

Part dans le total des indemnités 2010



(* Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010 et 2011

Les dépenses de personnel

Les indemnités versées aux Sapeurs-Pompiers Volontaires

- ❑ En 2010, 49% des SPV ont perçu moins de 1 800 € d'indemnités (« vacations ») par an, soit moins de 150 € par mois.
- ❑ 92% des SPV ont perçu moins de 6 000 € par an, soit moins de 500 € par mois.
- ❑ Seuls 8% d'entre eux ont perçu plus de 500 € par mois et 0,2% des SPV plus de 1250 € par mois.

Montant des indemnités (« vacations ») perçues par SPV en 2010

70 SDIS ayant répondu	< 500 €/an	500-1800 €/an	1800-3000 €/an	3000-6000 €/an	6000-10000 €/an	10000-15000 €/an	> 15000 €/an
Nb SPV	29 264	39 728	27 396	31 490	9 658	2 052	342
% SPV	21%	28%	20%	23%	7%	1%	< 1%

- ❑ De 2008 à 2010 (*), la proportion des SPV percevant moins de 1 800 € par an est passée de 55% à 49%, la proportion pour la tranche de 1 800 à 6 000 € par an est passée de 39 à 43% et celle de la tranche supérieure à 6 000 € par an est passée de 6 à 8% (*).
- ❑ **Le niveau d'indemnisation individuelle progresse indéniablement**, certainement en relation avec les **mesures nationales** (Décret 2009-1224 du 13 octobre 2009) et avec les **mesures de fidélisation et d'incitation des SDIS pour faire face à l'indisponibilité** des Sapeurs-Pompiers Volontaires dans certains territoires ruraux et à certaines périodes, notamment le jour en semaine (développement des gardes casernées).

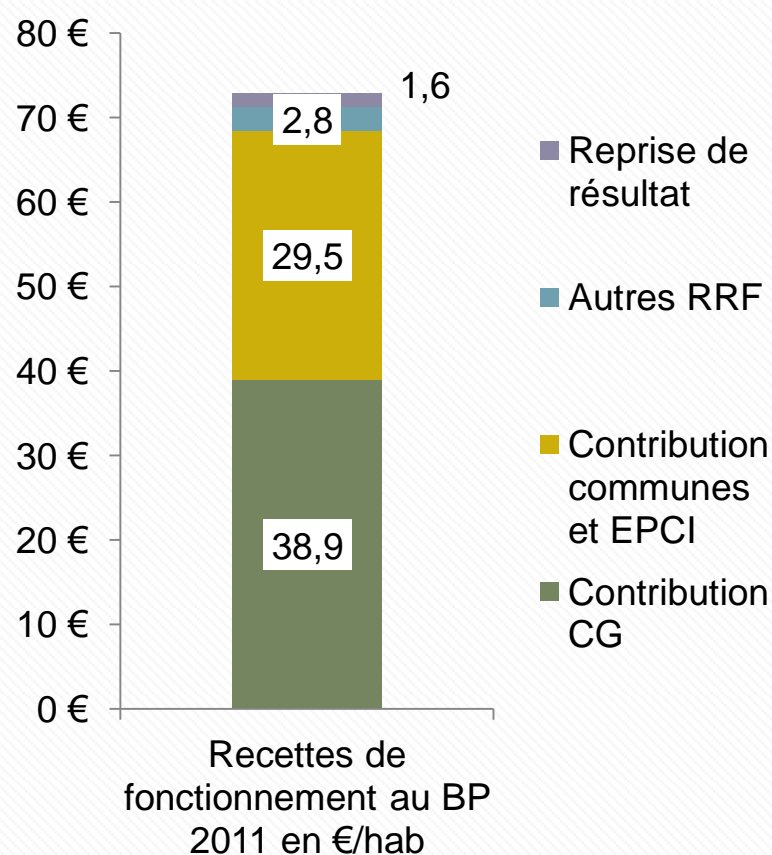
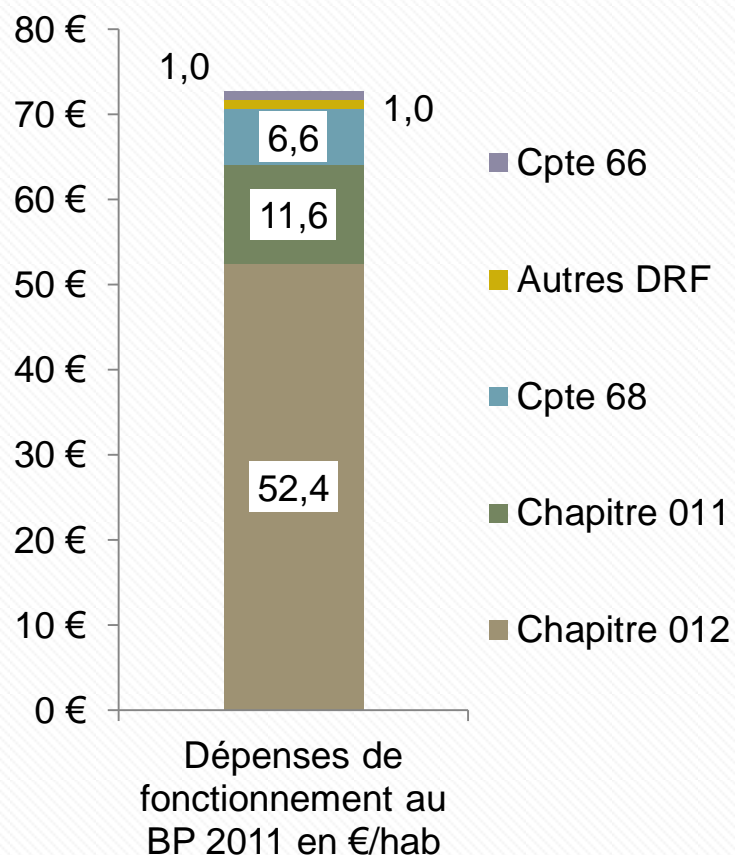
(* Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2009 et 2011

5^{ème} Partie

- **La prospective financière**

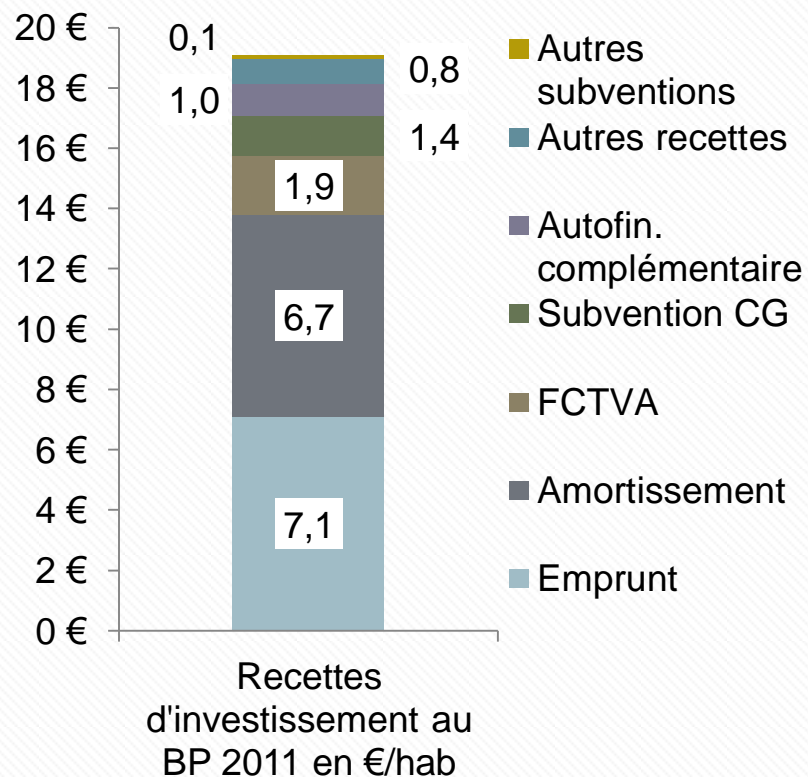
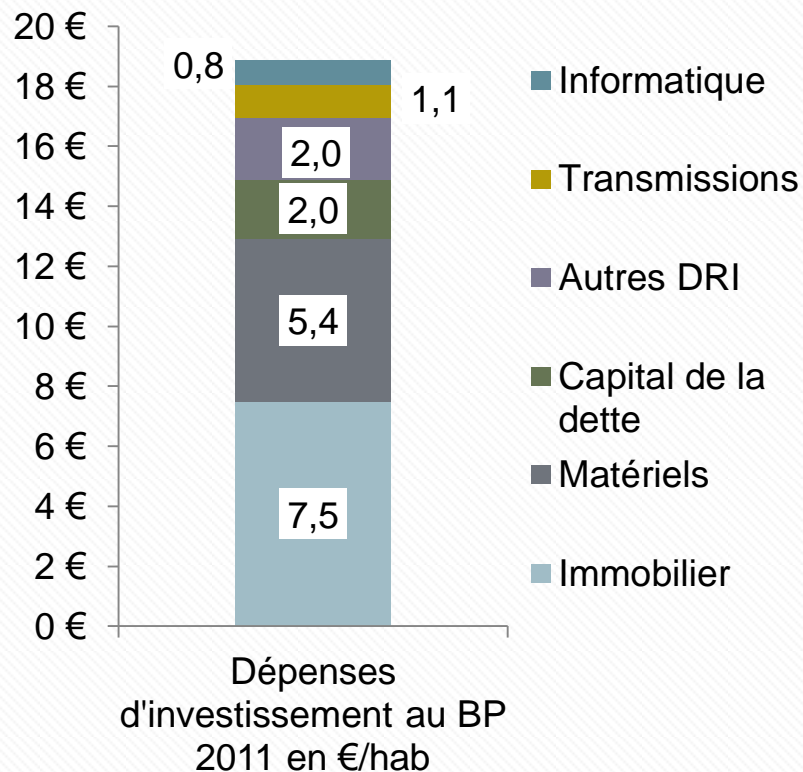
Le budget-type des SDIS en fonctionnement

- **Les recettes** de l'exercice (contributions des Départements, des communes et EPCI et autres recettes), soit en moyenne **71,2 € par habitant** ne couvrent pas **les dépenses** de fonctionnement soit en moyenne **72,6 € par habitant**. L'excédent antérieur est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement sans dégager de résultat important (0,2 € par habitant).



Le budget-type des SDIS en investissement

- Les dépenses immobilières sont financées par l'emprunt. Les matériels, l'informatique et le financement de la dette en capital sont couverts par l'amortissement et le FCTVA.



- Le budget type a peu varié au cours des dernières années sauf en volume total du fait de la diminution des dépenses immobilières (9,4 € par habitant en 2006) et des dépenses de matériels (6,7 € par habitant en 2006) (*).

(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2007

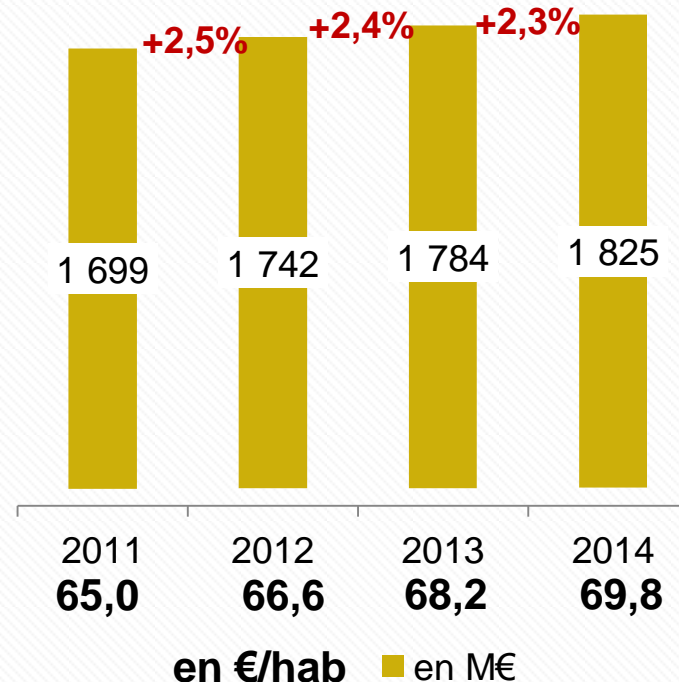
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et provisions)

- ❑ Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2011 (pour 95 SDIS) totalisent 3,954 Md€ soit un **coût par habitant de 66,1 €**. Elles étaient de 3 904 Md€ pour 2010 (*).
- ❑ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour les SDIS ayant une visibilité à 3 ans (40 SDIS) serait en moyenne de **+2,5% à +2,3% entre 2011 et 2014**. Le coût par habitant passerait (pour ces 40 SDIS) de 65,0 € par habitant à 69,8 € par habitant de 2011 à 2014.

Visibilité pour N = 2011 (95 SDIS)



Visibilité à N+3 (40 SDIS)



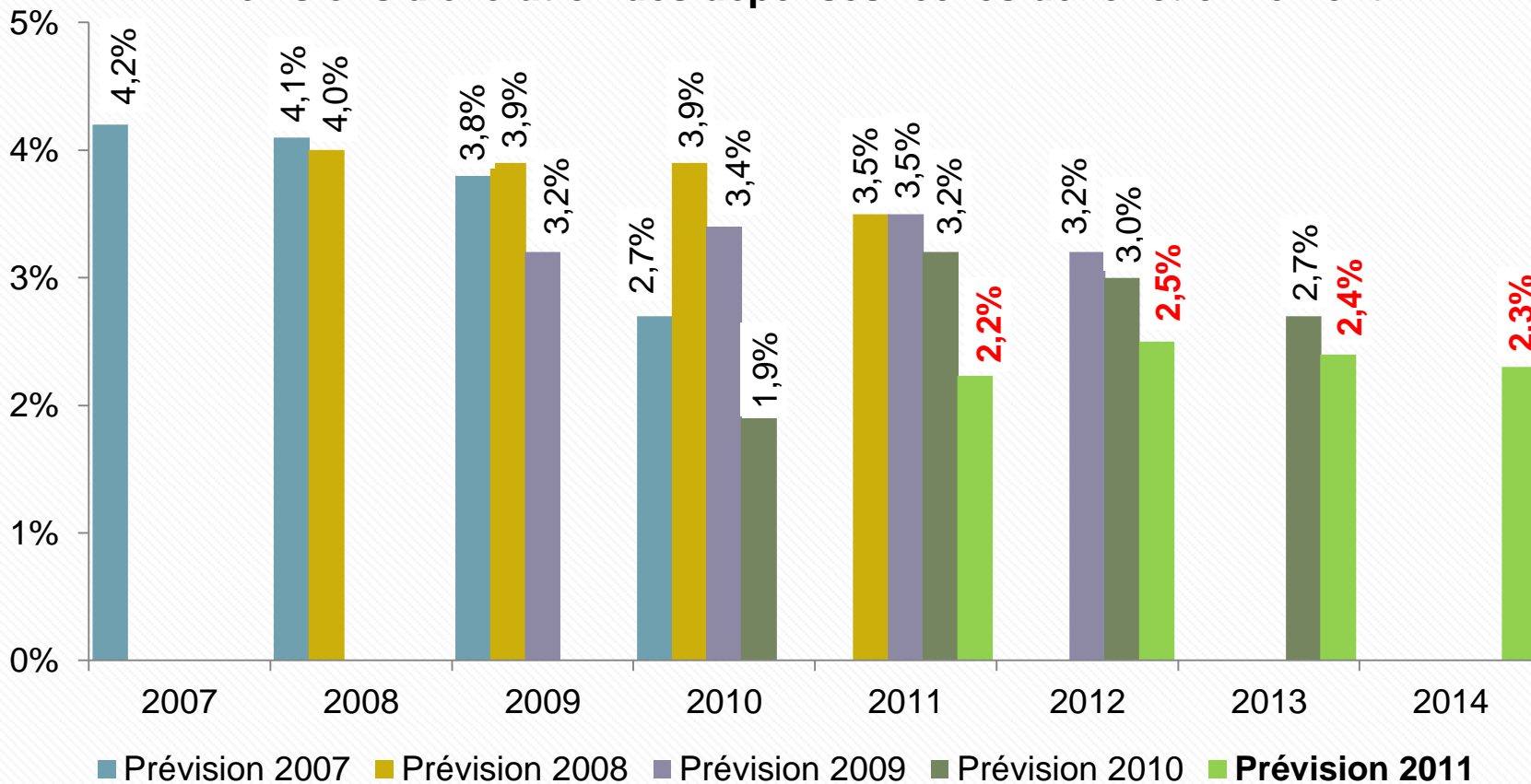
(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010

Les dépenses réelles de fonctionnement

La synthèse de la prospective depuis 2007 (*)

- Le graphique ci-dessous se lit de la manière suivante : En 2008, les SDIS prévoyaient pour 2011 une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement de +3,5%. En 2011, pour cette même année 2011, ils prévoient une évolution de +2,2%.

Prévisions d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2008, 2009, 2010 et 2011

Les dépenses de fonctionnement

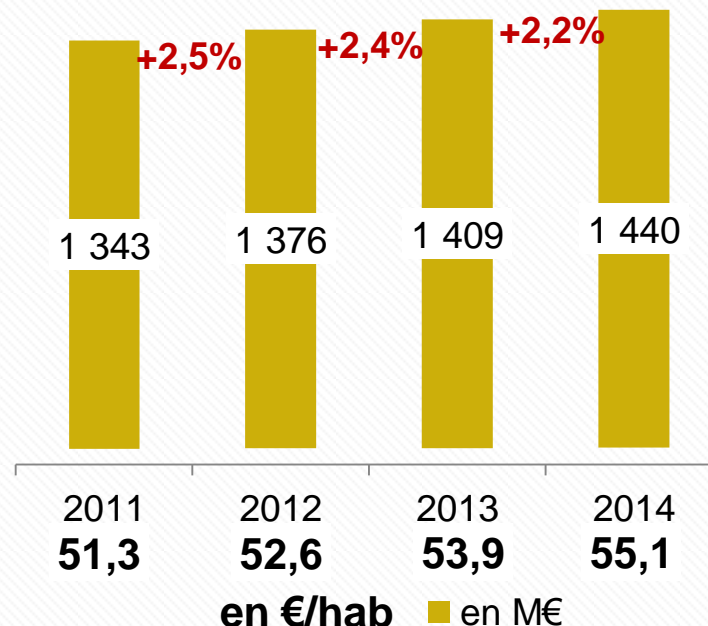
Dépenses de personnel - Compte 012

- ❑ Les dépenses relatives au personnel inscrites au BP 2011 (95 SDIS) totalisent 3,136 Md€, soit **79% des dépenses réelles de fonctionnement**. Le ratio **par habitant est de 52,4 €**. Il est **pratiquement inchangé** par rapport à 2010 (*).
- ❑ La maîtrise des dépenses de personnel devrait se poursuivre dans les 3 ans à venir avec une prévision de croissance moyenne de **+2,5 à +2,2% par an entre 2011 et 2014**. Elles devraient représenter 55,1 € par habitant en 2014 contre 51,3 € en 2011 (pour les 40 SDIS ayant fourni une prospective sur 3 ans).

Visibilité pour N = 2011 (95 SDIS)



Visibilité à N+3 (40 SDIS)



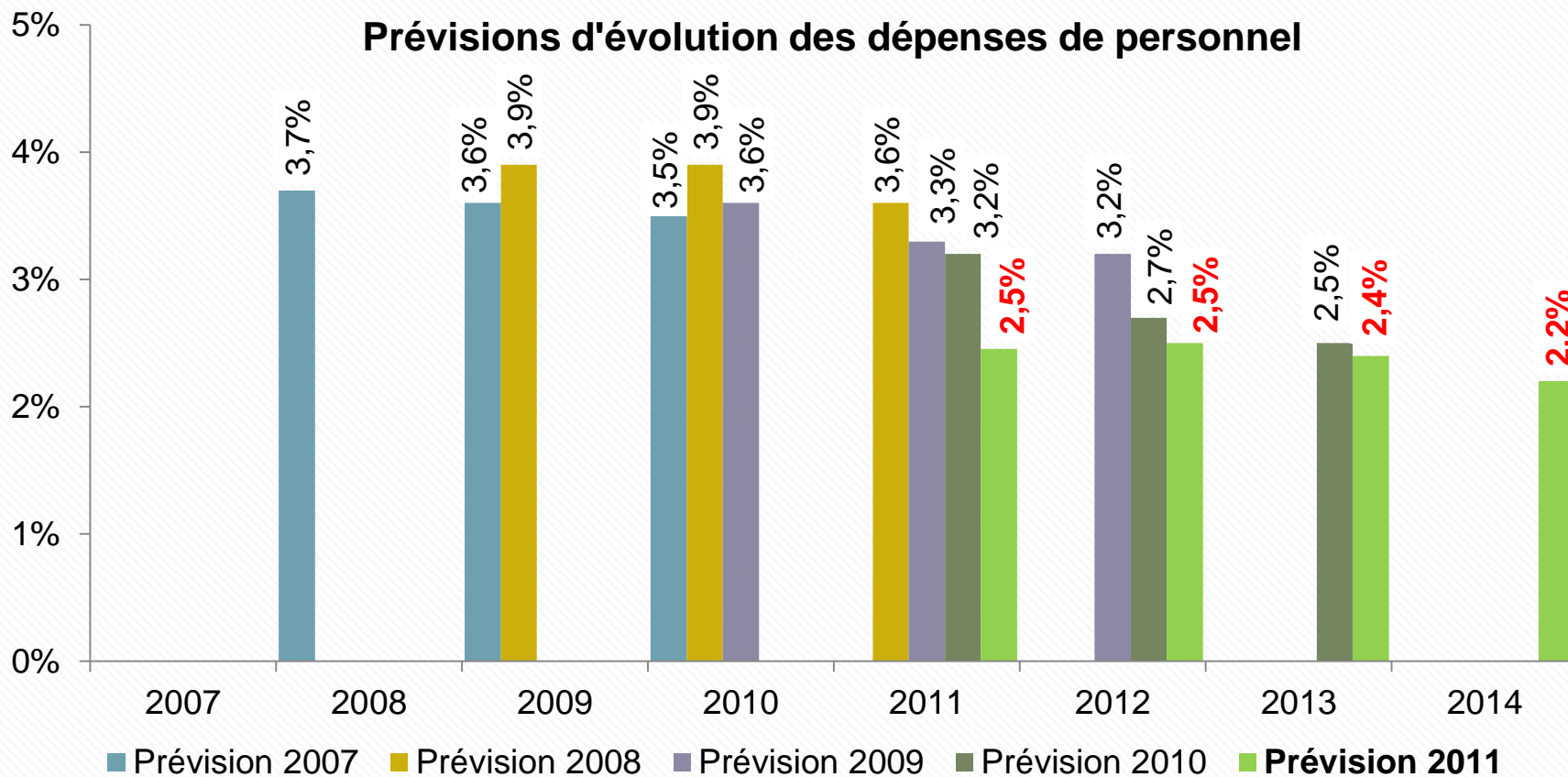
(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de personnel

La synthèse de la prospective depuis 2007 (*)

- Le graphique ci-dessous se lit de la manière suivante : En 2008, les SDIS prévoyaient pour 2011 une évolution de leurs dépenses de personnels de +3,6%. En 2011, pour cette même année 2011, ils prévoient une évolution de +2,5%.



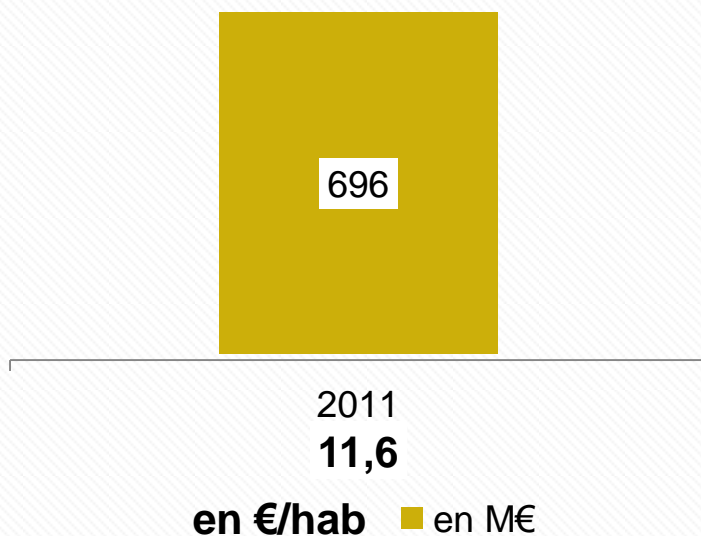
(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2008, 2009, 2010 et 2011

Les dépenses de fonctionnement

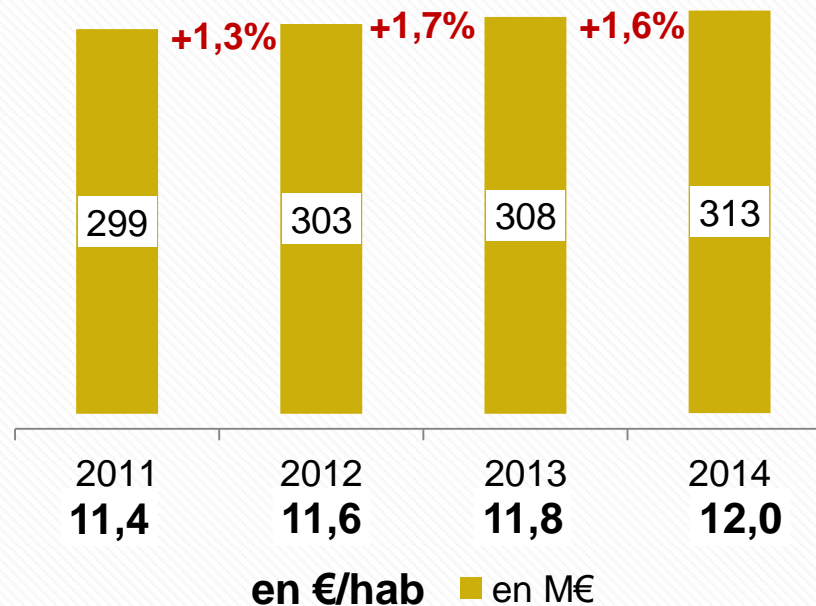
Dépenses de gestion courante - Compte 011

- ❑ Les dépenses de gestion courante inscrites au BP 2011 totalisent 696 M€ (pour 95 SDIS), soit **18% des dépenses réelles de fonctionnement**. Le **ratio par habitant est de 11,6 €**. Il est **stable** par rapport à l'année précédente (*).
- ❑ Les prévisions de croissance varient en moyenne **entre +1,3% et +1,7% de 2011 à 2014** (pour les 40 SDIS ayant fourni une prospective sur 3 ans).

Visibilité pour N = 2011
(95 SDIS)



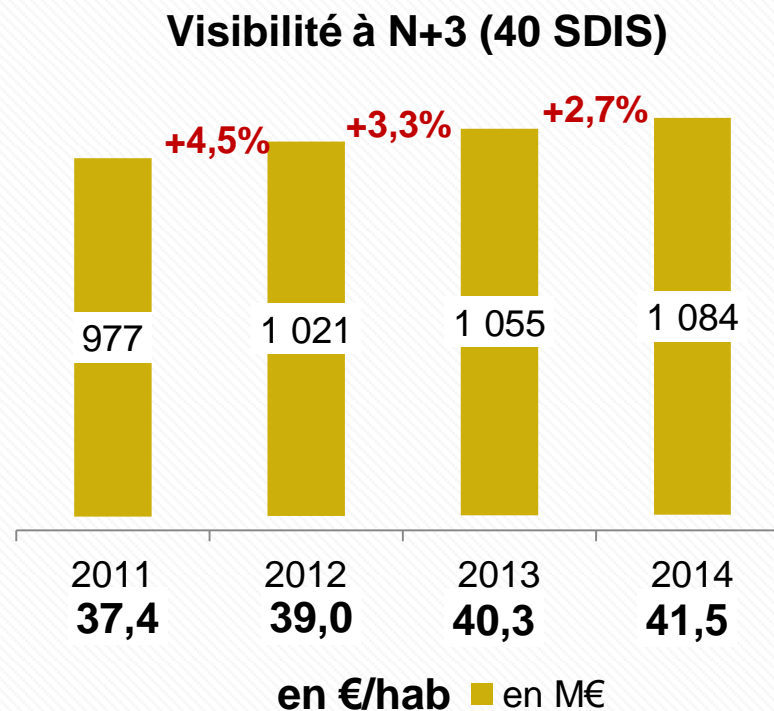
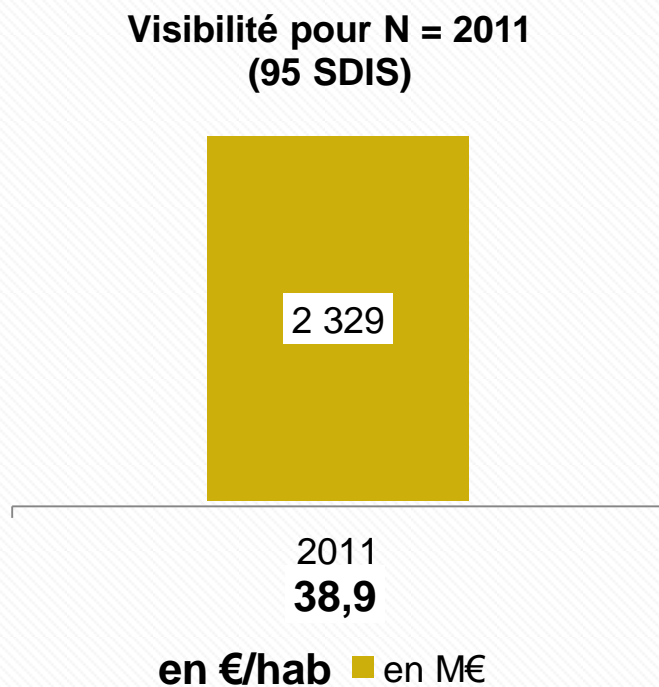
Visibilité à N+3 (40 SDIS)



(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010 et 2011

Les recettes de fonctionnement Participation des Départements

- ❑ La contribution des Départements aux SDIS telle qu'inscrite au BP 2011 (95 SDIS) totalise **2,329 Md€** soit **38,9 € par habitant** (38,7 en 2010) (*).
- ❑ Elle représente **55% des recettes réelles de fonctionnement des SDIS** (54% en 2010) (*).
- ❑ L'évolution moyenne (40 SDIS ayant fourni des prévisions sur 3 ans) devrait être de **+4,5% en 2012, +3,3% en 2013 et +2,7% en 2014**.



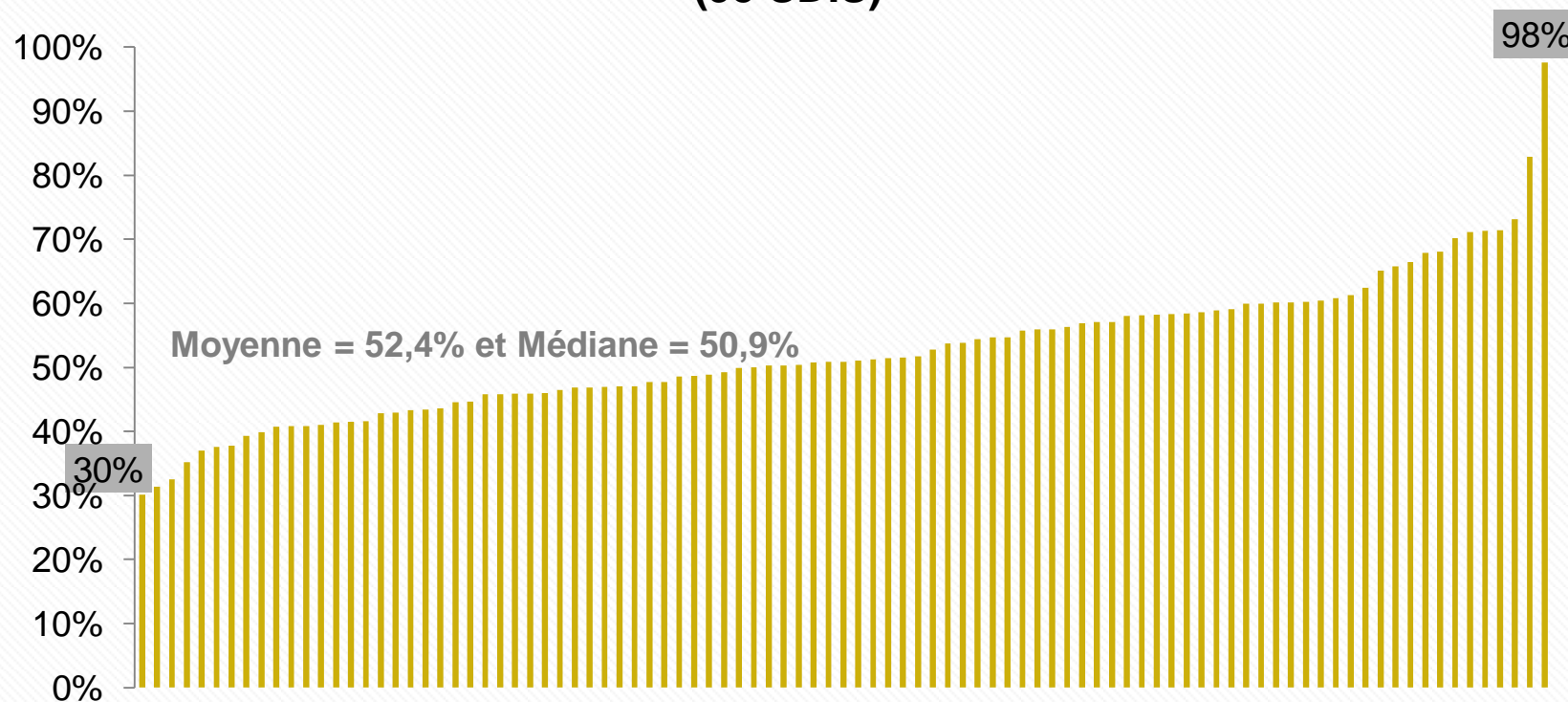
(* Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010 et 2011

Les recettes de fonctionnement

Participation des Départements

- ❑ La participation des Départements aux SDIS (BP 2011) varie de 30% à 98% de leurs recettes réelles de recettes de fonctionnement RRF.

Part de la contribution des Départements dans les RRF (95 SDIS)

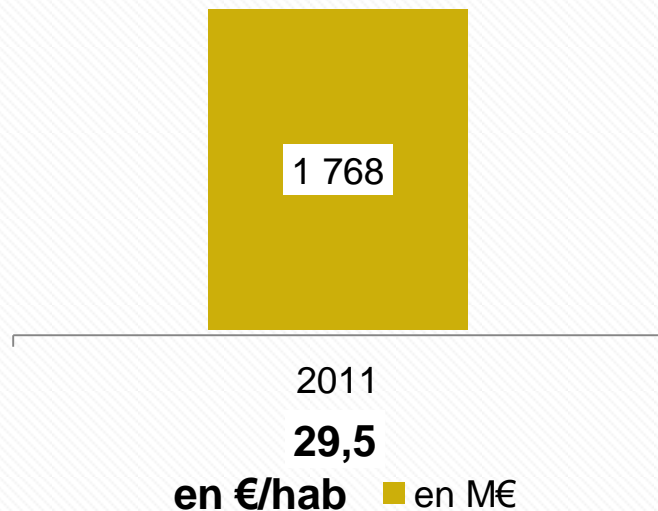


Les recettes de fonctionnement

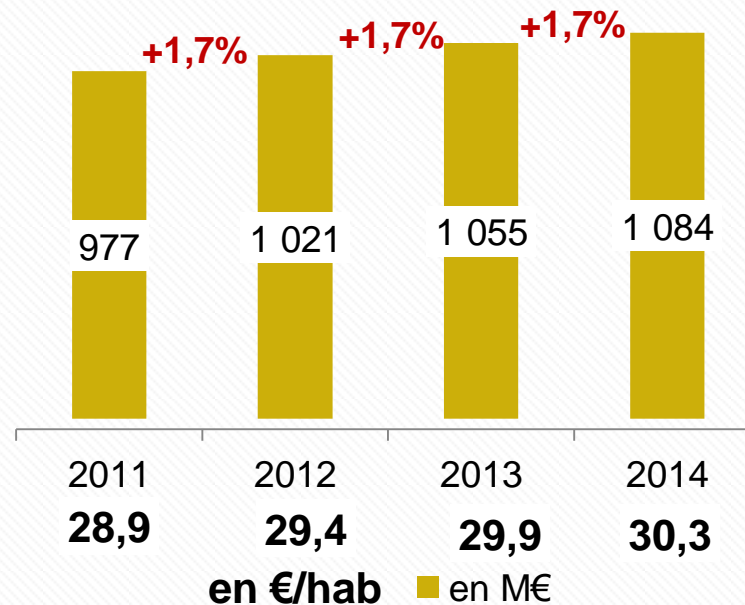
Participation des Communes et EPCI

- ❑ La contribution des communes et EPCI aux SDIS telle qu'inscrite au BP 2011 (95 SDIS) totalise **1,768 Md€ soit 29,5 € par habitant**.
 - À noter que l'évolution prévue de la contribution des communes et EPCI en 2011 par rapport à 2010 est **en moyenne de +1,5% (écart type = +0,8%)**.
 - À noter aussi que **10 SDIS sur 92 (11%) ont revu les critères de répartition des contributions des communes et intercommunalités en 2010**.
- ❑ L'évolution de la contribution des communes et EPCI **sur 3 ans** devrait être en moyenne de **+1,7%** par an (selon les prévisions fournies par 40 SDIS).

Visibilité pour N = 2011
(95 SDIS)



Visibilité à N+3 (40 SDIS)



Les recettes de fonctionnement

Participation des Communes et EPCI

Évolution de la contribution des communes et EPCI de 2010 à 2011 en %



Évolution	Évolution = 0	0 < Évolution < 1,1%	Évolution = 1,2%	Évolution > 1,2 %
Nb SDIS	7 SDIS	8 SDIS	3 SDIS	71 SDIS

Les recettes de fonctionnement

Autres recettes

Zoom sur les relations avec les partenaires de la Santé

- ❑ Les recettes venant des hôpitaux prévues au BP 2011 (90 SDIS) totalisent **39,5 M€** soit 439 K€ en moyenne par SDIS. Le total était de 42,3 M€ en 2010 (90 SDIS) soit une **baisse de -6% (*)**.
- ❑ 167 743 interventions ont été enregistrées comme carences en 2010 (86 SDIS). **Le nombre de carences payées est de 127 328 ce qui représente 76% seulement des carences** relevées par les SDIS.
- ❑ Le montant moyen d'une intervention indemnisée pour carence en 2010 (87 SDIS) s'élève à 106,2 €.



- ❑ Sur 79 ayant répondu à la question, seuls 39 SDIS disposent d'une convention d'appui logistique SDIS / SMUR.
- ❑ Il existe **21 plateformes communes 15-18** (15 plateformes physiques et 6 virtuelles).
- ❑ 25 SDIS ont apporté une réponse sur les difficultés éventuelles avec les partenaires de la santé : 8 ne rencontrent aucune difficulté, 8 en rencontrent pour le recouvrement des carences, 3 dans la conclusion de la convention, 2 sont en cours de conventionnement, 3 rencontrent des difficultés liées aux délais de réponse et d'engagement des moyens et un SDIS rencontre des difficultés d'interface logicielle.

(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010

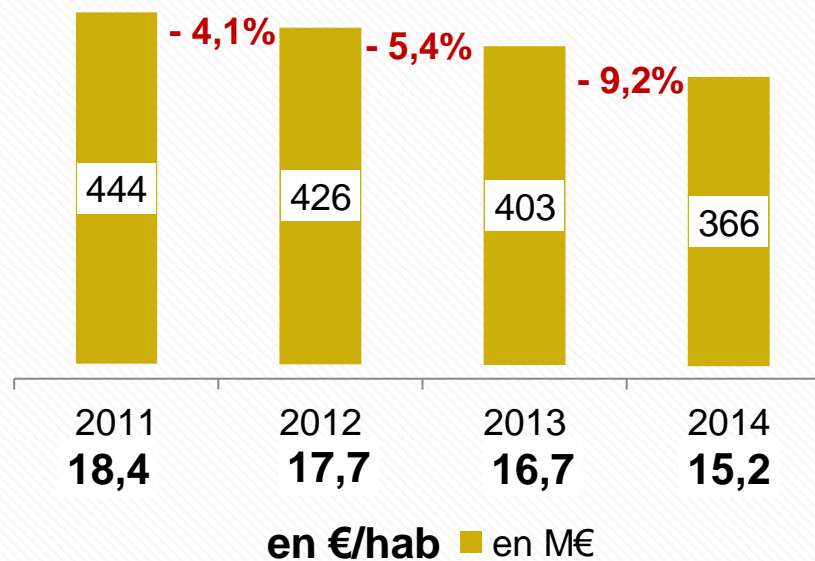
Les dépenses d'investissement

- ❑ Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2011 (94 SDIS) totalisent 1,122 Md€ soit **18,9 € par habitant** (21,3 € en 2010) (*).
- ❑ Les données de prospective sur 3 ans (37 SDIS) confirment la tendance à la diminution des dépenses d'investissement (déjà indiquée dans la précédente enquête de 2010). Celles-ci passeraient ainsi de 18,4 € par habitant en 2011 à 15,2 € par habitant en 2014. La baisse la plus importante serait pour 2014 : -9,2% par rapport à 2013.

Visibilité pour N = 2011
(95 SDIS)



Visibilité à N+3 (37 SDIS)

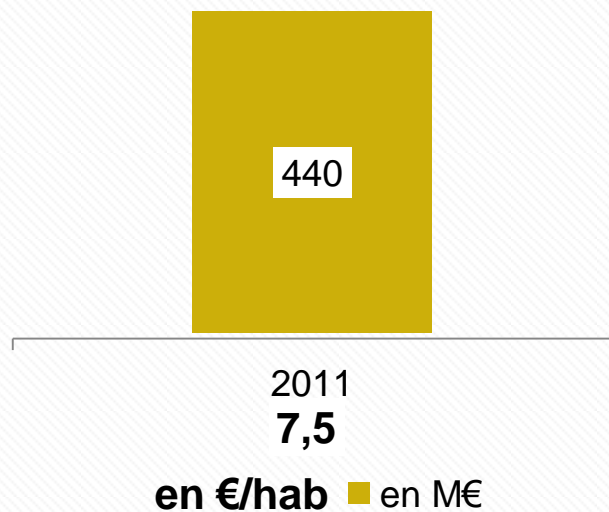


(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010

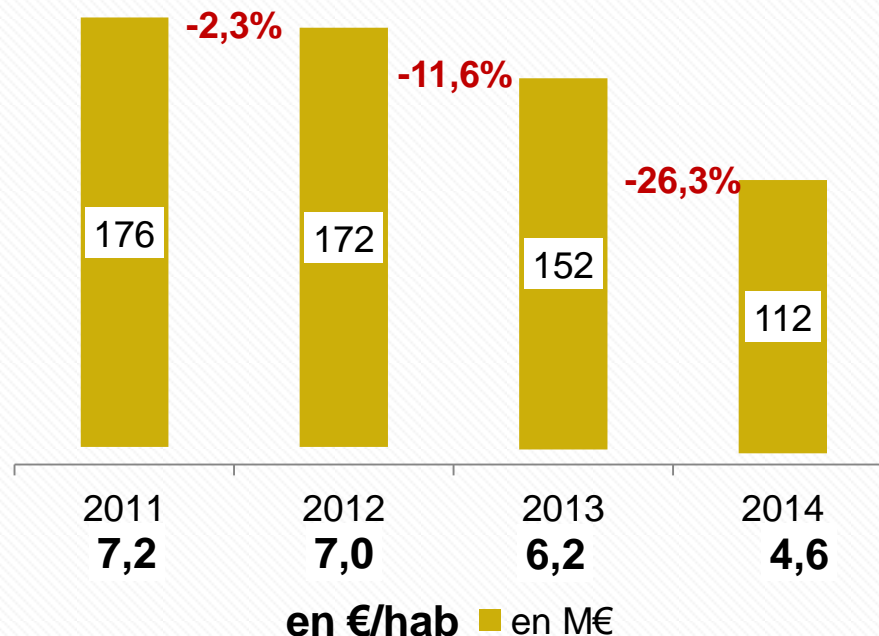
Les dépenses d'investissement L'immobilier

- ❑ L'immobilier (études, travaux en cours, terrains et équipements) prévu au BP 2011 représente la part la plus importante des dépenses d'investissement des SDIS avec **un total de 440 M€ soit 7,5 € par habitant**.
- ❑ Les SDIS ayant fourni des données de prospective sur 3 ans prévoient **une forte baisse de 2011 à 2014 puisque ces dépenses passeraient de 7,2 € à 4,6 € par habitant**.

Visibilité pour N = 2011
(94 SDIS)



Visibilité à N+3 (37 SDIS)



Les dépenses d'investissement

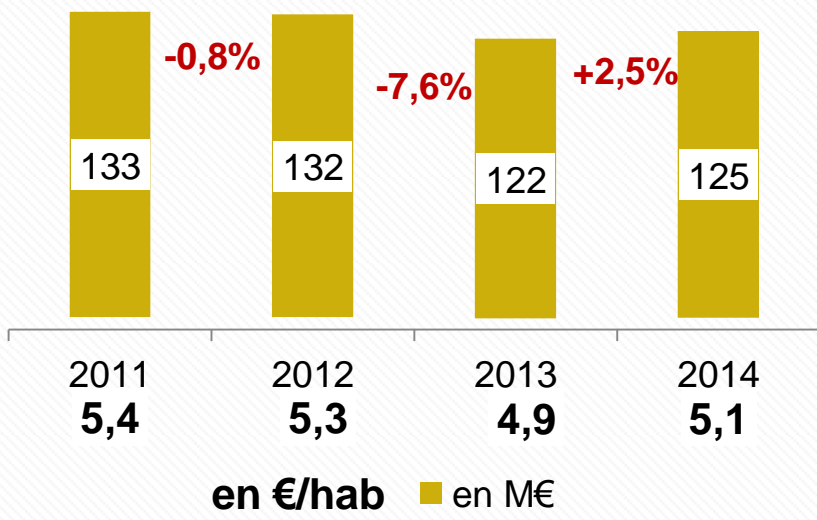
Les matériels d'incendie et de secours

- ❑ Les dépenses prévues pour les matériels d'incendie et de secours au BP 2011 (95 SDIS) s'élèvent à 326 M€ (362 M€ en 2010 soit une baisse de 10%) (*). Elles représentent donc **5,4 € par habitant**.
- ❑ Au regard des SDIS ayant fourni des estimations jusqu'à 2014 (38 SDIS), ces dépenses devraient se stabiliser **dans les 3 prochaines années entre 5,4 € et 4,9 € par habitant**.

Visibilité pour N = 2011
(95 SDIS)



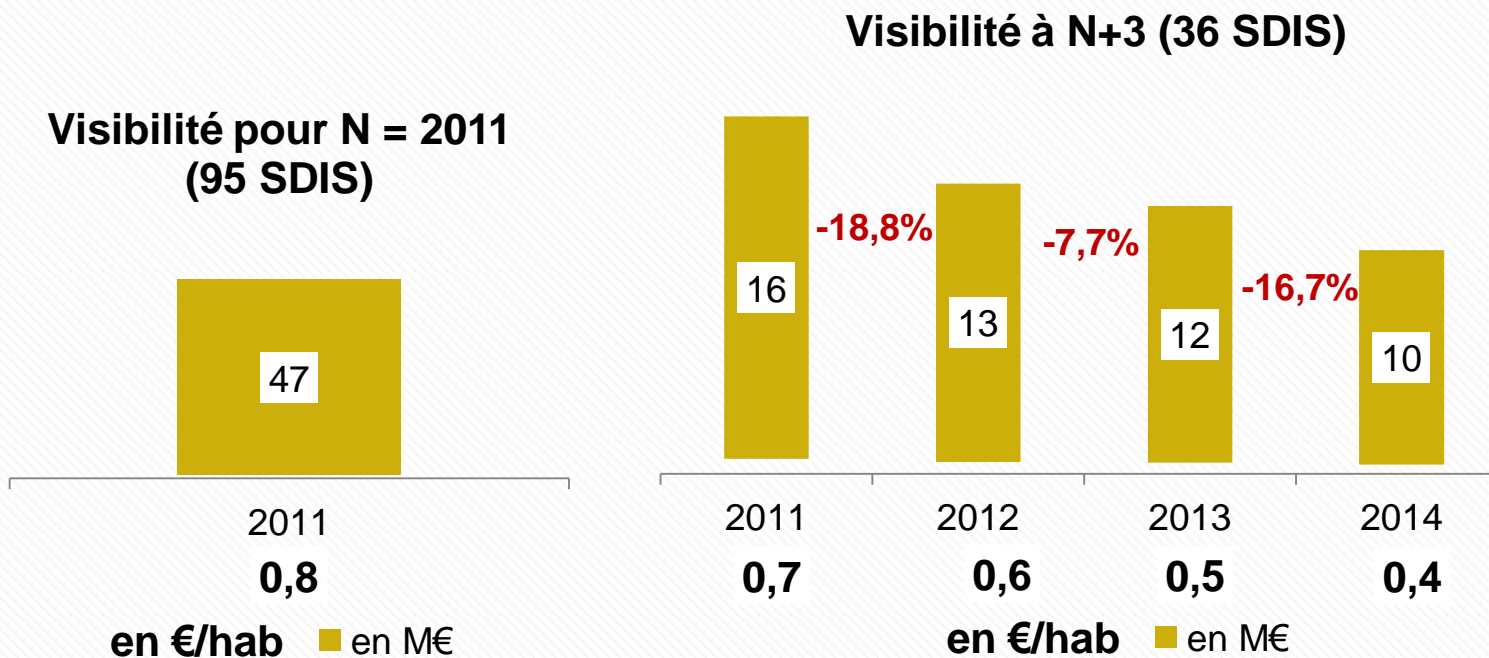
Visibilité à N+3 (38 SDIS)



(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010

Les dépenses d'investissement L'informatique

- ❑ Les dépenses prévues pour l'informatique (matériels et logiciels) au BP 2011 (95 SDIS) totalisent 47 M€ (45 M€ au BP 2010 soit une augmentation de 4,4%) (*). Elles représentent **0,8 € par habitant**.
- ❑ Les données de prospective sur 3 ans (36 SDIS) confirment la tendance à la diminution des dépenses pour l'informatique indiquées dans la précédente enquête de 2010. Ces dépenses baisseraient jusqu'à **0,4 € par habitant en 2014**.



(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010

Les dépenses d'investissement

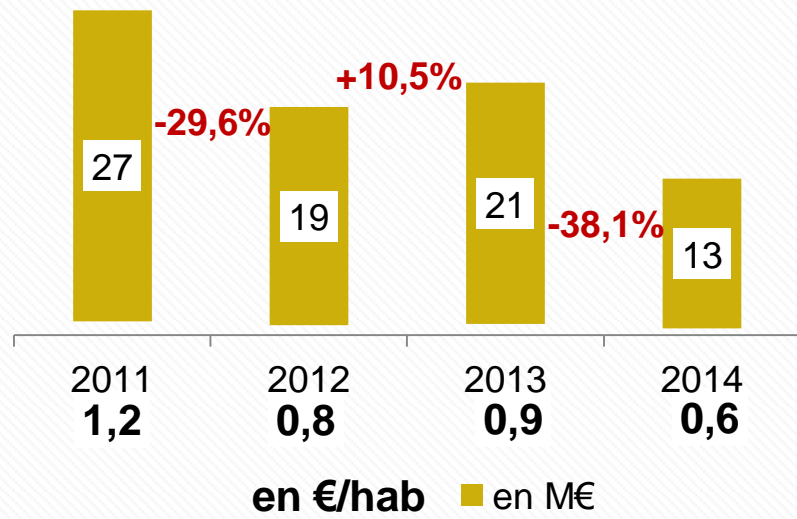
Les transmissions

- ❑ Les dépenses prévues pour les transmissions prévues au BP 2011 (93 SDIS) s'élèvent à 66 M€. Elles étaient de 88 M€ au BP 2010 (*). Elles représentent **1,1 € par habitant en 2011**.
- ❑ 58 M€ ont été prévus pour financer ANTARES en 2011 dont 39 M€ pour la partie fixe (66 SDIS) et 19 M€ pour la partie mobile (49 SDIS).
- ❑ Comme en 2010, les SDIS ayant fourni des données de prospective sur 3 ans prévoient une **baisse** importante des dépenses de transmissions qui passeraient à **0,6 € par habitant en 2014**.

**Visibilité pour N = 2011
(93 SDIS)**



Visibilité à N+3 (35 SDIS)



(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2010

Les recettes d'investissement

- ❑ Au regard du BP 2011, les recettes d'investissement des SDIS sont composées à 85% par l'emprunt, l'amortissement, l'autofinancement complémentaire et le FCTVA.
- ❑ La principale recette reste **l'emprunt (36,1%)**. Les recettes d'investissement sont de plus en plus «sécurisées» par la **montée en puissance des recettes d'amortissement (33,4%)**.
- ❑ Pour mémoire, en 2005, l'emprunt et l'amortissement étaient de 43% et 21%, respectivement (*).
- ❑ Les **Départements subventionnent** les investissements des SDIS en plus de leur contribution en fonctionnement (**6,7% des recettes d'investissement**). Les autres recettes sont faibles.

Recettes d'investissement (96 SDIS)	BP 2011 en M€ (moyenne par SDIS)	Part dans le total des RI (en %)
Total recettes d'investissement RI	12,656	100,0%
Emprunt	4,575	36,1%
Amortissement	4,231	33,4%
FCTVA	1,225	9,7%
Subvention Départements	0,853	6,7%
Autofinancement complémentaire	0,706	5,6%
Autres recettes d'investissement	0,551	4,4%
Subvention communes et EPCI	0,284	2,2%
FAI (subvention d'État)	0,168	1,3%
Autres subventions (Europe, Régions, ...)	0,062	0,5%
Autres subventions de l'État	0,002	< 0,1%

(* Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2006

L'équilibre général du budget au CA 2010

- ❑ Le compte administratif (95 SDIS) montre un excédent de fonctionnement de 1,816 M€ en moyenne par SDIS et un excédent d'investissement de 3 K€ en moyenne par SDIS.
- ❑ L'excédent de fonctionnement permet aux SDIS d'équilibrer leur section d'investissement par l'affectation du résultat mais il est aussi fréquemment conservé en section de fonctionnement afin d'atténuer les évolutions de contribution des Départements.
- ❑ Quelques SDIS affichent un excédent d'investissement du fait de décalages dans le temps d'investissement. Le recours aux AP/CP est plus important qu'antérieurement et explique que cet excédent diminue progressivement (il était en moyenne de 79 K€ par SDIS en 2006) (*).

L'équilibre général du budget au CA 2010	Solde de fonctionnement	Solde d'investissement
Moyenne sur 95 SDIS	+1 816K€	+3K€

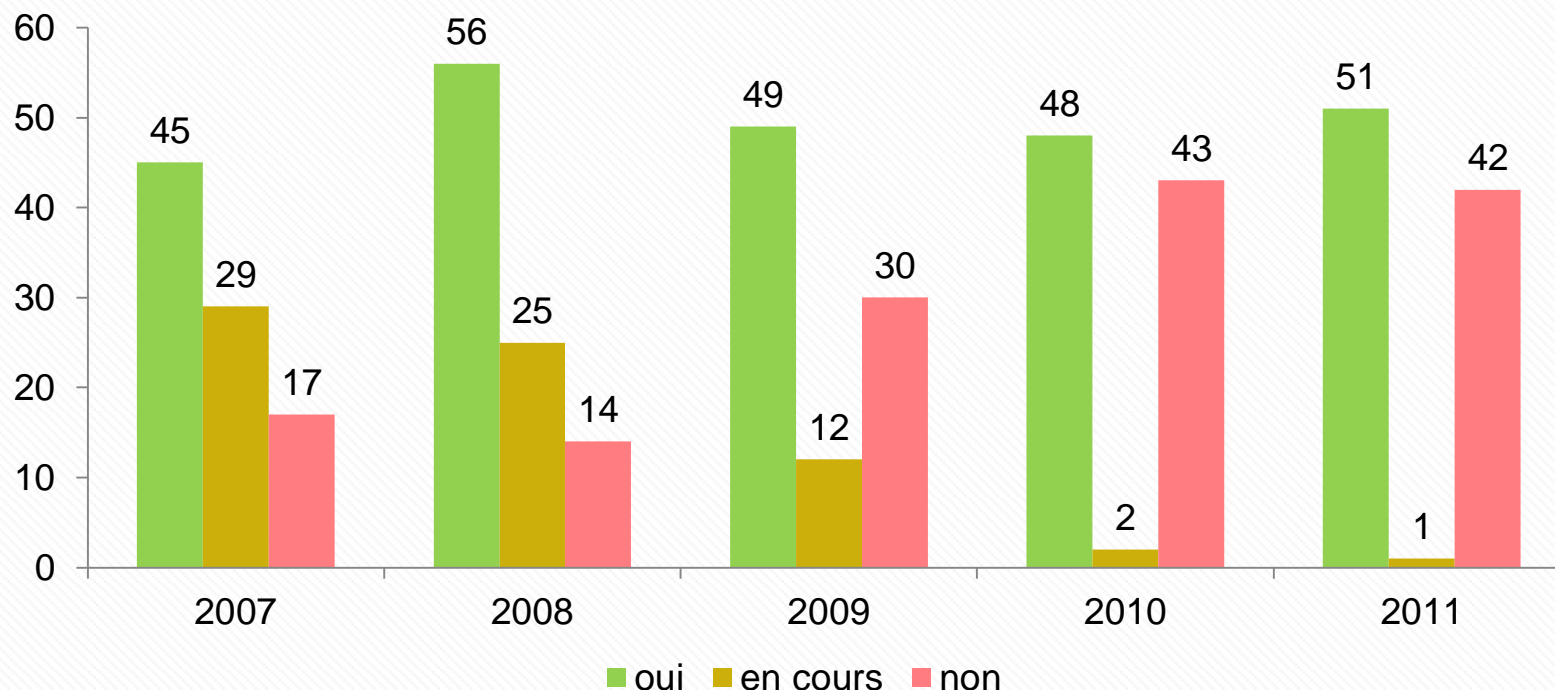
(* Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2007

6^{ème} Partie

- **Les synergies entre SDIS et Départements**

La convention pluriannuelle SDIS - Département

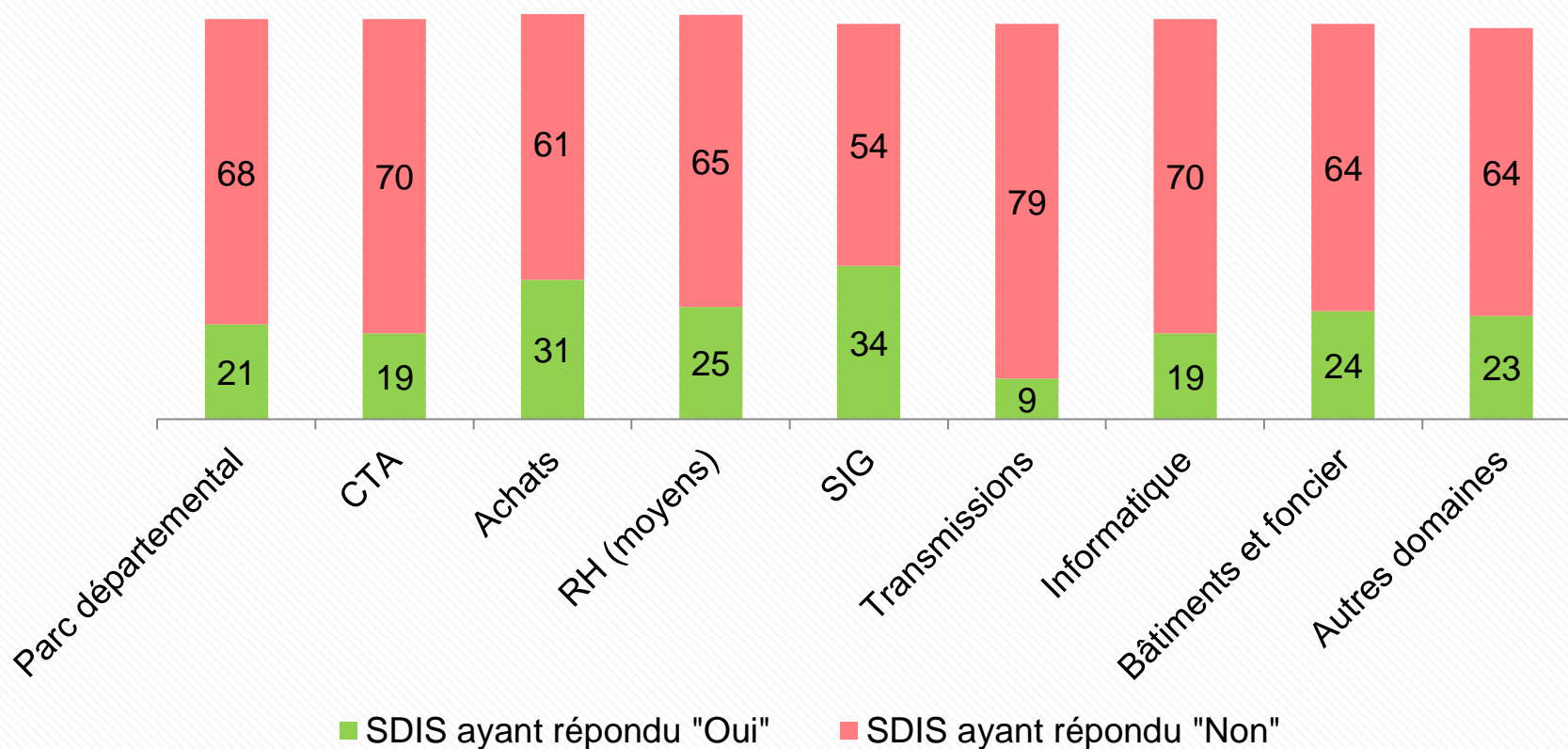
- ❑ En 2011, 51 SDIS et Départements sont liés par convention. Ce nombre est *grosso modo* stable depuis 2009 (*).
- ❑ 15 conventions ont été signées en 2011, 12 en 2010 et 15 en 2009, les 9 autres sont antérieures à 2009 et remontent au maximum à 2005.
- ❑ 20 SDIS envisagent d'élaborer une convention avec le Département.



(*) Source : Enquête ADF sur les SDIS, 2009, 2010 et 2011

Les actions de coopération SDIS - Département

- ❑ En 2011, 62 SDIS et Départements sur 90 (69%) mettent en œuvre des actions de coopération.
- ❑ Les domaines de coopération sont nombreux et divers.
- ❑ Selon les réponses au questionnaires, toutes les actions de coopération et synergie devraient s'amplifier dans l'avenir, indépendamment de la conclusion d'une convention pluriannuelle.



Synthèse et conclusion générale

Synthèse et conclusion générale

- ❑ L'enquête précédente a révélé que l'année **2010** marque une véritable rupture dans l'évolution des ressources et des charges des SDIS en conséquence des contraintes financières qui pèsent sur leurs principaux financeurs que sont les Départements, les communes et les EPCI.
- ❑ *Après la **phase de construction de la départementalisation (2000-2005)**, fortement marquée par le double effet des transferts communaux et les mesures en direction des personnels (temps de travail, régime indemnitaire, réforme de la filière), puis celle de la **consolidation 2005-2010** (planification, investissements immobiliers et transmissions, organisation...), les SDIS sont maintenant entrés dans une période de « maturité » avec un format stabilisé.*
- ❑ L'enquête 2011 a été réalisée alors que sont posées au plan national des interrogations en termes prospectifs sur la maîtrise des dépenses des SDIS - notamment sur la masse salariale - et sur leur organisation territoriale et opérationnelle.

Synthèse et conclusion générale

La première partie de l'étude concerne l'organisation territoriale des SDIS

- ❑ Le nombre de centres d'incendie et de secours est passé de 8 756 en 2001 à 7 293 en 2011 (y compris les centres non intégrés aux SDIS mais hors BSPP et BMPM).
- ❑ **Depuis 2005, les SDIS ont engagé une rationalisation** avec une diminution du nombre total de centres d'incendie et de secours (-122 CIS soit -2%) et une réorganisation du dispositif (-10 centres de secours principaux, -233 centres de secours et +121 centres de première intervention).
- ❑ La rationalisation et la réorganisation sont engagées selon des stratégies différentes. Pour certains SDIS, des centres d'incendie et de secours sont ouverts saisonnièrement pour faire face à l'augmentation locale et temporaire de la sollicitation opérationnelle en fonction des flux touristiques. Pour d'autres, toutes les entités territoriales sont conservées mais certaines d'entre elles, distinctes et éloignées physiquement sont regroupées en un seul centre d'incendie et de secours. Enfin, certains SDIS ne font pas de distinction en classification CSP, CS, CPI.
- ❑ Surtout, en relation avec le développement des systèmes de gestion de l'alerte et des moyens de transmission, se développent des **stratégies de synergie opérationnelle entre centres d'incendie et de secours sur un même bassin de risque / bassin de population**.
- ❑ Des regroupements sont opérés à la faveur de **circonstances favorables** permettant un consensus politique de décision dans le cas de centres situés à proximité et nécessitant d'être reconstruits, à la faveur du départ à la retraite des chefs de centre, etc.

Synthèse et conclusion générale

La première partie de l'étude concerne l'organisation territoriale des SDIS (suite)

- ❑ L'hypothèse d'un regroupement de centres d'incendie et de secours est souvent repoussée pour ne pas risquer une érosion de l'effectif des Sapeurs-Pompiers Volontaires. La présente étude montre **que la diminution des centres d'incendie et de secours s'accompagne autant d'une augmentation que d'une diminution de cet effectif** et que, pour l'essentiel, l'effectif diminue indépendamment du nombre de centres d'incendie et de secours.

- ❑ Une **réduction générale et systématique du nombre d'implantation territoriale** sur la base du nombre annuel d'interventions réalisées afin de réduire les coûts de fonctionnement suivrait une **direction opposée à la tendance actuelle de rationalisation pragmatique et progressive**.
- ❑ D'abord de nombreux petits centres d'incendie et de secours occupent des positions stratégiques et sont capables d'intervenir dans des espaces reculés et lors d'événements de grande ampleur.
- ❑ Ensuite, les élus et les populations sont attachés au service de proximité, surtout dans le contexte actuel de désertification de certains espaces ruraux (où les autres services publics sont absents).
- ❑ Enfin, les économies réalisées par une réduction de charges des petits centres d'incendie et de secours paraissent anecdotiques par rapport aux enjeux de maîtrise de la masse salariale.

- ❑ Évidemment, les SDIS se posent des questions quant à la pertinence des implantations situées à proximité les unes des autres. La révision du SDACR en est l'occasion et, jusqu'à présent, le modèle français a promu une **stratégie de décision de politique publique départementale et non d'uniformisation du dispositif comme dans d'autres pays européens**.

Synthèse et conclusion générale

La première partie de l'étude concerne l'organisation territoriale des SDIS (suite)

- ❑ Dans le contexte actuel de fortes contraintes financières et de réduction des capacités de création de postes, l'un des enjeux majeurs pour les SDIS porte sur l'**optimisation du positionnement de l'effectif statutaire dans leurs différentes entités** : 68% sont affectés dans les entités opérationnelles (centres d'incendie et de secours et CTA / CODIS) et 32% dans les entités fonctionnelles (directions départementales et groupements territoriaux).
- ❑ Des réorganisations des effectifs affectés dans les groupements territoriaux sont engagées pour apporter du soutien en proximité des centres d'incendie et de secours (administration, gestion, formation, notamment), sans pour autant alourdir le fonctionnement de l'établissement en y créant une réplique de l'administration départementale. L'enquête montre une **réaffectation de personnels statutaires des groupements territoriaux vers les centres d'incendie et de secours (2% sur 2 ans)**.
- ❑ L'optimisation du positionnement de l'effectif statutaire concerne aussi **les personnels administratifs et techniques spécialisés qui sont affectés sur des postes où les qualifications de Sapeurs-Pompiers ne sont pas nécessaires**. Au regard de l'enquête, cette évolution conduit à ce que **27% de l'effectif statutaire des CTA/CODIS concernent des personnels administratifs et techniques spécialisés** (opérateurs CTA).

Synthèse et conclusion générale

La deuxième partie concerne l'organisation de la garde dans les SDIS

- ❑ **D'importantes disparités sont constatées** : 27 793 habitants sont défendus de jour par chaque Sapeur-Pompier dans le département où l'effectif en garde est le plus faible tandis que le ratio est de 1 508 habitants dans celui qui a le plus fort effectif en garde.
- ❑ Une tendance lente à l'homogénéisation s'opère par une augmentation du niveau de service.
- ❑ Dans chaque département, l'effectif de Sapeurs-Pompiers en garde et, corrélativement, la population défendue par chaque Sapeur-Pompier en garde résulte de choix de politique publique entre les besoins de couverture des risques et les moyens consacrés pour les couvrir. Les choix, au pas de temps pluriannuel s'opèrent lors de la révision du SDACR et de l'élaboration de la convention SDIS - Département.
- ❑ L'enquête montre que, dans les prochaines années, **42% des SDIS prévoient une évolution de leur potentiel opérationnel journalier (garde et astreinte)** dans le cadre de la révision de leur SDACR.
- ❑ **Le nombre d'interventions assurées par les SDIS est bien mieux connu et valorisé que les niveaux de garde et d'astreinte** alors que ceux-ci sont les **véritables productions des SDIS en termes de sécurité et de proximité apportées à la population**. Avec les actions de prévention et de prévision, il pourrait être recommandé de **mieux valoriser les niveaux de garde et d'astreinte**.

Synthèse et conclusion générale

La deuxième partie concerne l'organisation de la garde dans les SDIS (suite)

- ❑ **La part assurée par les Sapeurs-Pompiers Volontaires dans le dispositif opérationnel (gardes, astreintes, interventions) est importante.** L'enquête montre qu'ils assurent un tiers de la garde. Un équilibre est-il trouvé entre la potentialité du volontariat et sa sollicitation ? 94% des SDIS déclarent dans l'enquête qu'ils rencontrent des difficultés de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires de jour en semaine et 26% la nuit, le week-end et les jours fériés. **Il semble donc difficile d'appeler à leur plus grande sollicitation sans recrutement important.**
- ❑ L'enquête montre que seuls 2% des Sapeurs-Pompiers Volontaires ont assuré l'équivalent d'un ETP et 8% d'entre eux ont effectué plus de 150 interventions par an, soit l'équivalent de l'activité moyenne d'un Sapeur-Pompier Professionnel.
- ❑ **Une plus grande sollicitation individuelle des Sapeurs-Pompiers Volontaires conduirait à leur « professionnalisation »** dans le sens où leur temps d'activité pourrait être considéré comme du temps de travail (activité programmée sur un lieu de travail).
- ❑ Les Sapeurs-Pompiers Volontaires assurent **une activité complémentaire mais non concurrentielle à celle des Sapeurs-Pompiers Professionnels.** De toute évidence, la voie d'une sollicitation plus grande des Sapeurs-Pompiers Volontaires conduirait aussi à une augmentation des tensions entre les volontaires et les professionnels.

Synthèse et conclusion générale

La troisième partie concerne l'organisation du temps de travail

- ❑ Les caractéristiques de l'organisation du temps de travail sont connues. Le régime de garde de 24h prédomine, celui en cycle mixte se développe, le régime de garde de 12% est stable en proportion et les régimes de 10h et 8h sont très peu développés.
- ❑ Le nombre de gardes à effectuer annuellement par chaque Sapeur-Pompier Professionnel opérationnel a diminué depuis 2001. Ce nombre varie fortement selon les SDIS, de même que les règles de décompte des différentes variables du temps de travail (garde, formation, arrêt pour maladie ou accident, congés exceptionnels).
- ❑ L'enquête montre **la stabilité du système avec ses variantes** : seuls 8 SDIS envisagent de modifier le régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels.
- ❑ Pourtant **la révision du potentiel opérationnel journalier** telle qu'elle est envisagée par de nombreux SDIS pour adapter le dispositif à la sollicitation opérationnelle (sans le rendre strictement proportionnel ce qui serait contraire aux impératifs de précautions) **implique souvent une modification du régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels**. Le régime en garde de 24h qui est le plus développé est en effet inadapté à la définition d'un potentiel opérationnel de jour différent de celui de la nuit.

Synthèse et conclusion générale

La quatrième partie concerne l'effectif des SDIS, les dépenses de personnels et l'action sociale

- ❑ L'enquête confirme clairement la tendance de 2010 quant à la stabilité de l'effectif des personnels statutaires dans les projections à trois ans des SDIS.
- ❑ La précédente projection prévoyait une augmentation de **+0,8%**. En considérant les 49 SDIS ayant fourni une projection sur les postes budgétés jusqu'à fin 2012, l'augmentation d'effectif serait de **+0,6%**.
- ❑ En considérant les 43 SDIS ayant fourni une projection jusqu'à fin 2014, l'évolution nette de postes telle qu'ils la déclarent devrait globalement conduire à une augmentation de **+0,7%** des postes de Sapeurs-pompiers professionnels et des postes de personnels administratifs et techniques spécialisés. En outre, **22 SDIS déclarent prévoir une évolution nulle du nombre de postes, 6 SDIS une réduction et 15 SDIS une augmentation de postes.**
- ❑ **Le régime indemnitaire poursuit sa progression.** En 2011, la proportion de SDIS ayant mis en œuvre l'IAT pour les adjudants est de **79%**. Elle était de **71%** en 2010. Parmi les SDIS ayant mis en œuvre l'IAT, la proportion de SDIS pratiquant un **taux supérieur à 5 est de 43% en 2011** alors qu'elle était de **37% en 2010**.
- ❑ Pour ce qui concerne les Sapeurs-Pompiers Volontaires, l'enquête montre que le flux des entrants - sortants dans les SDIS est de l'ordre de **8%** de l'effectif des SDIS. Ce flux révèle un turn-over souvent évoqué dans les SDIS mais peu souvent mesuré. Le solde des entrants - sortants est négatif (**-893 SPV en 2009 et -1 111 SPV en 2010**).

Synthèse et conclusion générale

La quatrième partie concerne l'effectif des SDIS, les dépenses de personnels et l'action sociale

- ❑ Les SDIS disposent d'aucune base de données précises sur la situation professionnelle des SPV de même qu'ils disposent d'informations partielles sur les catégories socio-professionnelles.
- ❑ La part de la fonction publique est importante : 26% des SPV sont employés du secteur public à la fin 2010. Cette proportion augmente faiblement sur 2 ans puisqu'ils étaient 23% à la fin 2008.
- ❑ **L'enquête permet de mesurer les premiers effets des mesures concernant l'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires** (Décret 2009-1224 du 13 octobre 2009). **Le niveau d'indemnisation individuelle progresse**, en relation avec les mesures nationales et avec les mesures de fidélisation et d'incitation des SDIS pour faire face à l'indisponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires dans certains territoires ruraux et à certaines périodes, notamment le jour en semaine (développement des gardes casernées).
- ❑ **Pour autant, 49% des SPV perçoivent en indemnités (« vacations ») moins de 150 € par mois et 92% perçoivent moins de 500 € par mois. Seuls 8% d'entre eux perçoivent plus de 500 € par mois et 0,2% des SPV plus de 1250 € par mois.**

Synthèse et conclusion générale

La quatrième partie concerne l'effectif des SDIS, les dépenses de personnels et l'action sociale

- ❑ L'enquête a consacré un zoom particulier sur l'action sociale.
- ❑ Elle montre que **l'action sociale en faveur des SPP et des PATS est très inégale selon les SDIS**, entre ceux qui mettent en œuvre de nombreuses actions et ceux qui en mettent en œuvre peu ou pas. Une enquête approfondie serait nécessaire pour connaître l'action sociale en faveur des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

- ❑ L'action sociale concerne principalement l'adhésion au CNAS ou FNAS (31 SDIS), le subventionnement à un COS (13 SDIS) et la participation aux mutuelles santé / prévoyance (13 SDIS). Elle concerne aussi les chèques-déjeuners (30 SDIS), les chèques-vacances (13 SDIS), les titres de transport (4 SDIS), l'arbre de Noël (8 SDIS) et divers encouragements à la pratique culturelle et sportive (8 SDIS).
- ❑ Elle concerne **plus modestement l'action sociale proprement dite** : allocation pour des enfants handicapés (8 SDIS), allocation de rentrée (4 SDIS), allocation pour garde de jeunes enfants (4 SDIS), allocation lors d'événements familiaux (6 SDIS), allocation de secours non remboursable (5 SDIS) et soutien à une cellule sociale (2 SDIS).
- ❑ **57% des SDIS disposent d'une assistante sociale**. Sur 24 SDIS ayant fourni une réponse, 12 disposent d'un plein ETP dédié. Les autres agissent avec des temps partiels, en partenariat avec le Département ou en faisant appel à des SPV ou à des entreprises.

Synthèse et conclusion générale

La cinquième partie concerne la prospective financière des SDIS

- ❑ L'enquête montre la **grande stabilité de l'exercice budgétaire** par rapport au précédent.
- ❑ En 2011, **40 SDIS ont fourni une projection à 3 ans** en fonctionnement. La projection montre très clairement que, globalement, **les SDIS inscrivent leur prospective budgétaire dans le cadre des contraintes qui pèsent sur leurs principaux financeurs en les limitant à un niveau proche de l'inflation.**

Prospective d'évolution	2012 (40 SDIS)	2013 (40 SDIS)	2014 (40 SDIS)
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,5%	+2,4%	+2,3%
Dépenses de personnel	+2,5%	+2,4%	+2,2%
Dépenses de gestion courante	+1,3%	+1,7%	+2,2%
Recettes réelles de fonctionnement	-2,5%	+2,5%	+2,3%
Contribution des Départements	+4,5%	+3,3%	+2,7%
Contributions des Communes et EPCI	+1,7%	+1,7%	+1,7
Capital restant dû au 31 décembre	+8,4%	+3,0%	+0,6%

Synthèse et conclusion générale

La cinquième partie concerne la prospective financière des SDIS (suite)

- ❑ La contribution des **Départements** représente **55% des recettes** réelles de fonctionnement des SDIS. La projection **sur 3 ans** montre que l'évolution devrait être de **+4,5%, +3,3% et +2,7%**.
- ❑ La contribution des **communes et EPCI** devrait croître de **+1,7% chaque année**. Depuis le renoncement à la suppression des contributions des communes et EPCI, ces dernières sont remobilisées en faveur des SDIS. L'enquête montre notamment que, pour 8 SDIS, la contribution des communes et EPCI est supérieure à l'inflation et que 40% des SDIS ont bénéficié de la participation des communes et EPCI pour l'immobilier.
- ❑ L'hypothèse du transfert aux Départements de l'équivalent des contributions des communes et EPCI qui est à nouveau avancée au plan national risquerait de briser **cette remobilisation** qui, certes, se décide de gré à gré, mais **permet de répondre à des besoins locaux** et représente globalement des investissements qui n'existeraient plus si les communes et EPCI venaient à être désolidarisées des SDIS.
- ❑ Pour ce qui concerne l'investissement, l'enquête confirme les résultats de la précédente. La projection sur 3 ans (basée sur les données de 39 SDIS) montre une **forte baisse des dépenses d'investissement (-4,1% en 2012, -5,4% en 2013 et -9,2% en 2014)**. **Le pic des gros chantiers est passé que ce soit pour l'immobilier, le matériel roulant, l'informatique et les transmissions.**